DEMOCRACY NOW RELATE L'AGRESSION "BRUTALE" DE LA MILITANTE SAHRAOUIE SULTANA KHAYA

UNE RÉPRESSION "BARBARE"

Page 16

LIGUE DES CHAMPIONS D'AFRIQUE

CRB-MAMELODI SUNDOWNS MAINTENU AU 23 FÉVRIER

Page 16

ISSN : 1112-7449

MIDI Libre

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

N° 4196 | Jeudi 18 février 2021 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

BILAN CORONA EN ALGÉRIE

178 NOUVEAUX CAS ET 2 DÉCÈS EN 24 HEURES

Page 5

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES ANTICIPÉES

VERS UNE NOUVELLE CARTE POLITIQUE

Page 3

SIGNALEMENTS D'ATTEINTE AUX DROITS DE L'ENFANT

UNE NOUVELLE APPLICATION MOBILE

Page 4

POUR LA PREMIERE FOIS DEPUIS UN AN

LE BRENT À PLUS DE 64 DOLLARS

Page 5

Repères

6
mille individus arrêtés à Alger au mois de janvier pour divers délits

10
ans de prison requises contre Anis Rahmani par la cour d'Alger.

500
LPA et 200 LPL comme tranche supplémentaire pour Tamanrasset.

Partenariat Saïdal-Novo Nordisk pour la production d'insuline

Un projet de partenariat est en cours de préparation entre le groupe public d'industries pharmaceutiques Saïdal et l'entreprise pharmaceutique danoise Novo Nordisk pour la production locale d'insuline à partir de 2021-2022.
Le premier responsable du secteur, Lotfi Benbahmed, a affirmé, il y a quelques jours, que l'Algérie "*avance à pas sûrs vers une autosuffisance dans la production d'insuline*". Le bilan du ministère a rappelé les projets d'industrie pharmaceutique inaugurés en 2020, citant notamment l'inauguration, en septembre dernier, d'une chaîne de production du Varenox, un biosimilaire de l'Enoxaparine injectable, avec une capacité de production pouvant atteindre 75.000 unités/jour, un projet qui permettra de "*renoncer à l'importation de ce médicament qui coûte plus de 60 millions de dollars*". En novembre 2020, une convention de partenariat a été signée entre les laboratoires Saïdal et Pfizer pour la production locale des produits à forte valeur ajoutée, notamment les médicaments anticancéreux. En

décembre de la même année, un mémorandum d'entente a été signé entre Saïdal et la société sud coréenne CKD Otto pour la fabrication de six types de médicaments anticancéreux.

exposition sur l'histoire d'Oran au musée Ahmed-Zabana"

Le musée national public Ahmed-Zabana d'Oran a ouvert, dimanche, une exposition d'art plastiques mettant en exergue l'histoire et les sites pittoresques de la capitale de l'ouest du pays intitulée "Oran à travers les peintures du musée". L'exposition comprend 19 tableaux d'artistes plasticiens algériens, dont Afif Cherfaoui, Abdelkader Belkhorissat et le Français Jean Taillet, inspirés par la beauté des paysages d'Oran, sa richesse historique et ses sites archéologiques. Ces œuvres, dont une partie est conservée dans des entrepôts et une autre exposée dans la salle des Beaux-arts de la fondation muséale Ahmed-Zabana, traitent de plusieurs monuments et sites dont le port de pêche, le fort de Santa- Cruz, un café populaire, des paysages naturels d'Oran et ses plages. La "*manifestation, qui se poursuivra jusqu'au 4 mars prochain, s'inscrit dans le cadre du programme d'animation de l'année en cours et vise à mettre en valeur le patrimoine de la ville d'Oran*", a souligné Leïla Boutaleb, chargée de la communication et de l'animation au musée national public Ahmed-Zabana d'Oran.

Création d'une pépinière de canne à sucre à El-Oued

Une pépinière pour la culture de la canne à sucre, première à l'échelle nationale, a été créée dans la wilaya d'El-Oued. Ce projet, qu'abrite une exploitation agricole privée, s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le secteur agricole dans le but de booster l'agriculture saharienne, notamment les cultures stratégiques. Ces initiatives ouvriront de nouvelles perspectives en matière d'investissement agricole pour contribuer au développement de l'économie nationale.
Le propriétaire de la pépinière, Ahmed Abdelkamel Belkharaz, a fait savoir que le début de la réalisation cette expérience remonte à 2017, s'appuyant sur des connaissances techniques pour cultiver ce type de plantes qui s'adapte aux conditions naturelles (sol, eau et climat) de la région. Les "bons" résultats réalisés, avec l'appui d'un bureau d'études spécialisé indien en vue d'assurer l'accompagnement technique nécessaire et la formation, "encourage à poursuivre le challenge", a-t-il estimé. Abdelkamel Belkharraz a mis en relief, à cette occasion, l'efficacité de l'expérience de la culture de la canne à sucre en zones sahariennes en Algérie, et son adaptation aux spécifi-

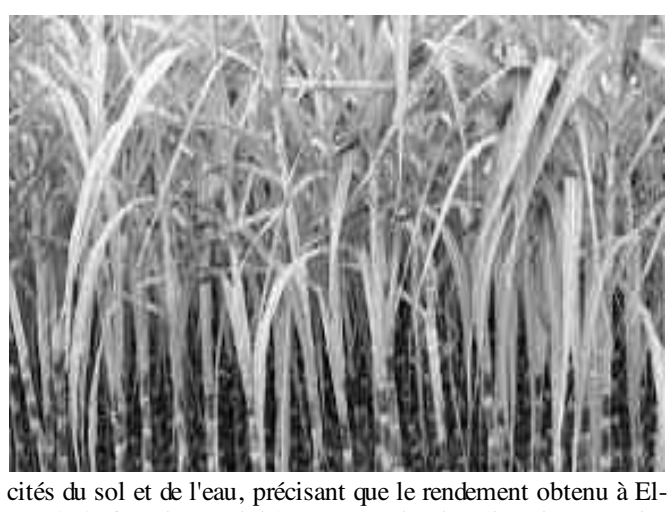

cités du sol et de l'eau, précisant que le rendement obtenu à El-Oued, de 60 quintaux à l'hectare, est le plus élevé à travers les pays du bassin méditerranéen.

Dixit

KAMEL BELDJOUD

"Les réformes initiées (...) requièrent d'investir davantage dans la ressource humaine par la sélection de compétences capables de contribuer à l'amélioration des prestations et de mettre un terme aux entraves bureaucratiques."

Duck race, la course de canards en... plastique

20.000 canards en plastique... C'est le principe, insolite, s'il en est, qui fait flotter la Duck race à Angers depuis 2018.
La deuxième cuvée a dû être annulée, pour cause de Covid-19.
Le principe ? Le public est invité à adopter, en ligne, un canard en plastique parmi les 20.000 mis à disposition. Sur chacun, un numéro. Le premier remporte le premier lot et ainsi de suite.
Les fonds serviront à financer huit associations locales pour leur permettre de démocratiser la pratique sportive auprès des populations les plus fragiles.

Un "radar fou" flashe tous les véhicules sur l'A35

En Alsace, un radar a provoqué des sueurs froides aux automobilistes circulant sur l'A35 en direction de Colmar, lundi 15 février. Dès 15 h 30, l'appareil situé à hauteur de Cronenbourg, un quartier de Strasbourg (Bas-Rhin), s'est mis à flasher tous les automobilistes, sans exception, selon le site *Info Trafic Alsace.*

ELECTIONS LÉGISLATIVES ANTICIPÉES

Vers une nouvelle carte politique

L'annonce de l'imminence de la dissolution de l'Assemblée populaire nationale (APN) a grandement secoué la scène politique nationale.

PAR KAMEL HAMED

Et, quand bien même cette dissolution était actée et programmée puisque le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, en a fait d'emblée une de ses priorités, il n'en reste pas moins que ces derniers jours la scène politique connait un véritable bouillonnement, suite à cette annonce. Les choses vont, en effet, s'accélérant et des partis politiques sont en effervescences en préparant d'ores et déjà leurs militants et cadres en perspective des prochaines élections législatives anticipées. Certains ont déjà annoncé que cette joute électorale aura lieu avant le mois de juin. Autant dire qu'il ne reste pas beaucoup de temps d'où cet état d'alerte générale dans les états-majors politiques qui donnent déjà l'impression d'être en ordre de bataille. Mais la grande inconnue, a tout le moins pour le moment, reste encore la loi organique relative au régime électoral. Si l'on sait que cette loi-cadre ne passera pas par l'aval des deux chambres du Parlement puisque l'APN sera dissoute dans les prochains jours et que le président de la République a la ferme intention d'user de ses prérogatives constitutionnelles en légiférant par ordonnance, l'on ignore pour l'heure le contenu de cette loi organique puisqu'elle est encore au stade d'élaboration. Tous les regards sont ainsi braqués en direction de la commission que préside Ahmed Laraba et qui est chargée d'élaborer le projet de révision de la loi organique portant régime électoral. C'est ainsi qu'au cours de l'audience accordée, ces derniers jours, par le Président Tebboune aux membres de cette commission, ces derniers lui ont présenté un exposé sur la mouture relative au projet de loi portant régime électoral. Le professeur Laraba a, au sortir de cette audience, précisé que l'échange avec le président de la République "*a porté sur certaines dépositions essentielles de la nouvelle loi électorale*". En ne donnant pas davantage de précisions Laraba laisse la classe politique sur sa faim. Des partis politiques, notamment ceux dits "*petits*", retiennent leur souffle. Ces partis politiques, qui ont mené une intense campagne contre la disposition relative au seuil de 4 % obtenus lors des précédentes élections attendent la mouture finale pour être fixés. Lors de ses dernières déclarations le professeuer Ahmed Laraba a clairement laissé entendre que cette disposition pourrait ne pas être retenue donnant ainsi un grand espoir aux partis politiques qui n'ont pas dépassé la barre des 4 % lors des précédentes élections. Ces partis ont dénoncé cette disposition considérant qu'elle favorise l'ancienne classe politique alors que le nouveau régime clame son intention d'en finir avec le régime d'avant le hirak du 22 février 2019. Les nouveaux partis en formation ont, eux aussi, formulé la même réserve. Ils espèrent pouvoir participer aux législatives sans être obligés de collecter les signatures des citoyens pour faire avaliser leurs listes électorales. Ces partis espèrent avoir l'opportunité de disputer ce scrutin dans l'espoir de concurrencer les partis dominant la scène nationale surtout le FLN et le RND et d'autres formations politiques qui ont soutenu le régime de Bouteflika. C'est pourquoi certains s'interrogent si la scène politique est au seuil d'un grand changement. Une sorte de redistribution de cartes, ce qui serait un pas important vers une novelle configuration de la scène nationale avec l'émergence de nouvelles forces politiques.

K. H.

COMMISSION NATIONALE DE MORALISATION DES ACTIVITÉS COMMERCIALES

Le rapport final soumis au gouvernement

PAR RACIM NIDAL

La Commission nationale de moralisation des activités commerciales a parachevé l'élaboration de son rapport final qui sera soumis au gouvernement la semaine prochaine pour adoption, a indiqué à Alger, le ministre du Commerce, Kamel Rezig.

"*Le ministère du Commerce devra ouvrir, après approbation de ce rapport par le gouvernement, un grand chantier pour la mise en œuvre sur terrain des suggestions de cette commission*" qui a été installée en mai dernier pour la réhabilitation de l'activité commerciale et l'éradication des comportements négatifs dans les marchés, a fait savoir M. Rezig lors d'une réunion avec la Commission nationale de moralisation des activités commerciales.

Le "*rapport de la Commission comprend plusieurs suggestions, notamment la révision de certains textes législatifs et réglementaires visant la moralisation de l'activité commerciale, l'organisation des espaces et des activités commerciales et la sécurité des produits, outre des suggestions en matière de sensibilisation et d'information*", a poursuivi le ministre.

La Commission nationale est composée de 8 sous-commissions, à savoir des sous-commissions en charge des fruits et légumes frais, des viandes rouges et blanches, des produits d'épicerie, des produits de nettoyage, de beauté et de maintenance, l'équipements ménagers et mobilier, l'habillement, les chaussures et cuir, les services du commerce et les espaces commerciaux.

Ces commissions ont examiné les principaux problèmes dont souffre le marché algérien en proposant les solutions idoines.

Entre autres problèmes, "*l'inexistence d'articles coercitifs destinés aux commerçants contrevenants à l'instar de l'exposition des marchandises en dehors des locaux commerciaux ainsi que la présentation de services commerciaux en l'absence d'un cadre légal les régissant*", selon les explications données par le chargé d'études au ministère du Commerce, Kamel Haddouche.

Sur la base de l'examen effectué, la Commission nationale de moralisation des activités commerciales propose l'amendement de la loi 03-09 du 25 février 2009 relative à la protection du consommateur et à la répression de la fraude, aussi bien que certains décrets exécutifs et décisions ministérielles.

Il s'agit également de la création de zones commerciales pour la vente en gros et d'espaces commerciaux et de grandes bases logistiques dans les grandes villes en vue d'assurer en continu l'approvisionnement notamment durant les crises et les occasions à même de réduire l'ampleur du commerce parallèle.

R. N.

HAUSSE DES PRIX DE L'HUILE DE TABLE ET DES EAUX MINÉRALES

Le diktat des commerçants

Nous remarquons, ces jours-ci, des commerçants qui continuent d'augmenter les prix de produits alimentaires de manière ahurissante, tellement l'écart est déraisonné et change du jour au lendemain. En effet, sur fond de crise politique et économique, aggravée par la pandémie du Covid-19, les prix de la majorité des produits alimentaires ont connu une hausse sensible ces dernières semaines. Après les pâtes alimentaires, les légumes secs et le lait UHT, les plus touchés par l'augmentation des prix de deux autres produits, et pas des moindres, viennent compléter le listing décidé unanimement par les commerçants sous prétexte que les taxes ont augmenté, au grand dam des consommateurs aux modestes bourses, dont le pouvoir d'achat ne cesse de s'éroder. Pour le premier produit, il s'agit de l'eau minérale embouteillée dont le prix du fardeau de six bouteilles est cédé, désormais, entre 190 et 200 DA, toutes marques confondues. En moyenne, selon l'Association nationale des commerçants et artisans (Anca), les marques ont augmenté leurs prix de 20 DA. Cela signifie une hausse de 3 DA environ par bouteille. "*Ce qui est excessif. La logique aurait été que la hausse de 3 DA touche le fardeau d'eau et non la bouteille*", estime l'association des commerçants. Encore et encore... une nouvelle hausse vient d'atteindre les prix de l'huile de table déjà sujette à pareil cas il y a à peine quelques jours. Le contenant de 5 litres est cédé à pas moins de 600 DA chez le détaillant. Ce dernier impute la responsabilité, comme à l'accoutumée, aux grossistes. Ces derniers renvoient la balle à l'usine qui fixe de nouveaux prix d'approvisionnement. Ces derniers n'ont pas failli à la règle en mettant en avant presque les mêmes raisons. Sous prétexte que les taxes ont augmenté, les produits importés coûtent chers et le dinar perd de sa valeur… et j'en passe ! Conséquences : les modestes ménages n'en peuvent plus de subir toutes ces hausses intempestives qui les pénalisent. Que reste-t-il donc dans leur modeste bourse pour les soins, les loisirs, l'éducation... pour ne citer que ces impératifs nécessaires et incontournables et mener une vie jugée ailleurs de "*normale*" ?

I. A.

FFS :

"Le Président Tebboune est réceptif et très à l'écoute"

Le conseiller du premier secrétaire du parti du Front des forces socialistes (FFS), Samir Bouakouir, a souligné hier que le président de la République, Abdelmadjid Tebboune est "*ouvert à toutes les questions, ne rejette aucun débat et est réceptif et très à l'écoute*". Dans un entretien accordé au journal électronique *La patrie news*, M. Bouakouir a indiqué que le "*Président Tebboune s'est montré, lors de l'audience qu'il a eue avec les dirigeants du FFS lundi dernier, ouvert à toutes les questions, ne rejette aucun débat et donne la totale impression de vouloir bien faire*". Il a, dans le même cadre, rappelé que "*l'institution militaire est une ligne rouge, absolument infranchissable, de même que l'unité de la patrie*". M. Bouakouir a également affirmé que le Président s'est montré, lors de cette audience, "*réceptif et très à l'écoute des demandes formulées par son parti*". Précisant que la rencontre avec le Président Tebboune a duré pas moins de deux heures et demi, le cadre dirigeant du FFS a estimé que même si "*des mesures d'apaisement urgentes s'imposent, il s'agit avant tout de libérer les champs médiatiques et politiques*" car, pour lui, "*la parole n'est le plus souvent donnée qu'aux extrêmes*". "*Une élection n'est dès lors pas une priorité pour le FFS, sachant que des préalables doivent être satisfaits auparavant*", a-t-il déclaré, soulignant qu'un "*vote ne se résume pas seulement au jour du scrutin*". Revenu à ce propos sur le mouvement populaire le "hirak", M. Bouakouir a rappelé que celui-ci "*n'a jamais désigné de représentants, ni demandé à dialoguer avec le pouvoir*". "*C'est là le rôle premier de l'élite politique*", a-t-il soutenu, relevant que "*la récupération dont il fait l'objet a fait de lui une nébuleuse et un instrument de régression tombé aux mains de ceux qui œuvrent à attenter l'Algérie*".

APS

EQUIPEMENTS RÉNOVÉS

Les comités d'étude appelés à travailler avec célérité

Le ministre de l'Industrie, Ferhat Aït Ali Braham, a appelé, à Alger, les membres des comités techniques chargés d'étudier les dossiers relatifs aux équipements rénovés, à la sous-traitance et à l'industrie électronique et électroménager "*de commencer leur travail le plus tôt possible et avec célérité*".

Il a précisé, toutefois, que les décisions prises par les comités ne devront pas l'être "*dans la précipitation ni dans la nonchalance*", ajoutant à l'occasion de la cérémonie d'installation de ces trois comités organisée au siège du ministère, qu'ils seront amenés "*à passer le plus gros des dossiers dans les 3 à 4 prochains mois*". Selon lui, "*il ne s'agit pas d'"une compagne mais plutôt d'une procédure qui se poursuivra tant que les textes promulguées seront toujours en vigueur*".

Aït Ali Ferhat a donné certaines "*orientations générales*" aux membres des comités, notamment en matière de fréquence de sessions de traitement des dossiers en préconisant des "*réunions deux jours par semaine, selon la disponibilité des cadres des différents ministères représentés dans ces comités*". Il a tenu a affirmé la "*souveraineté*" des comités dans leurs décisions, pour peu qu'ils respectent les textes des décrets exécutifs qui régissent chaque activité (décrets 311, 312 et 313 de l'année 2020 publiés sur le JO n 67), précisant que le principe de "*parité*" a été respecté dans la composition des comités

Le ministre a relevé que le "*nombre des représentants du ministère de l'Industrie était équivalent à celui des autres départements*", indiquant, à cet effet, que "*les ministères des Finances, du Commerce et des Mines ont désigné leur représentants dans ces comités en plus de la Chambre algérienne du commerce et de l'industrie*", sans exclure la possibilité de recourir à des expertises externes, privées ou publiques. Aït Ali Ferhat a estimé que les avantages fiscaux et les exonérations douanières qui étaient accordés auparavant aux "*assembleurs*" ont été transférés, en vertu des nouveaux textes promulgués en 2020, aux équipementiers qui produisent des composantes à tout usage, favorisant l'intégration, sans dépendre d'un donneur d'ordre (des commandes publiques ou privées) pour bénéficier de ces avantages.

Il a souligné que son département "*veut encourager les secteurs qui sont en mesure d'assurer de l'intégration dans leurs produits dans l'immédiat et à des taux appréciables*", citant les segments des produits blancs incluant les réfrigérateurs, les machines à laver et les climatiseurs. Les "*opérateurs dans ce secteur doivent démarrer avec un taux d'intégration à 40 % pour passer à 70 % au cours de la seconde année d'activité*", a précisé le ministre. Concernant des produits "*un peu plus complexes*", à l'exemple des téléviseurs, il a indiqué que le "*taux d'intégration a été révisé à la baisse*".

Pour ce qui est des chaînes rénovées, Aït Ali Braham a rappelé que les "*opérateurs seront en mesure, selon le nouveau décret, d'importer une partie seulement de la chaîne, ce qui n'était pas autorisé auparavant*". Aussi, la vétusté variera, selon lui, entre "*3 et 10 ans, selon le type de chaîne et l'activité dans laquelle elle sera utilisée*".

R. N.

SIGNALEMENTS D'ATTEINTE AUX DROITS DE L'ENFANT

Une nouvelle application mobile

La déléguée nationale de la promotion et de la protection de l'enfance, Meriem Cherfi, a annoncé le lancement pour l'année en cours d'une nouvelle application mobile par l'Organe national de la promotion et de la protection de l'enfance (ONPPE), en vue de renforcer les mécanismes de signalement des atteintes aux droits de l'enfant.

PAR RAHIMA RAHMOUNI

Intervenant à l'ouverture d'une session de formation en compagnie du représentant de l'Unicef en Algérie, Isselmou Boukhari, au profit des employés de la cellule de signalement au niveau de l'ONPPE, Mme Cherfi a précisé que "*cette nouvelle application facilitera et renforcera les mécanismes de signalement de toute atteinte aux droits de l'enfant*".

Cette application permettra aux citoyens de contacter l'ONPPE pour avoir des informations sur l'enfance et vise à promouvoir les techniques de signalement en phase avec le développement technologique.

Evoquant les "*principaux mécanismes*" de signalement tel que le numéro vert 11 11, en service depuis avril 2018, Mme Cherfi a indiqué que "*l'ONPPE reçoit quotidiennement près de 10.000 appels pour obtenir des explications sur le domaine de l'enfance et est destinataire depuis janvier dernier de 245 signalements sur l'atteinte aux droits de cette catégorie dont la maltraitance*".

Au regard du grand nombre d'appels, l'ONPPE "*compte élargir les périodes de travail de la cellule d'écoute en assurant notamment la permanence de nuit durant l'année en cours*", a-t-elle relevé.

Pour sa part, Isselmou Boukhari s'est félicité "*des grands pas*" franchis par l'Algérie en matière de protection juridique des droits de l'enfant depuis la promulgation de la loi sur la protection de cette catégorie en 2015, saluant également les actions "*remarquables*" de l'ONPPE en faveur de la protection et du bien-être des enfants.

A l'ordre du jour de cette session de formation de trois jours, plusieurs thèmes liés aux droits de cette catégorie à l'instar des principes élémentaires de la convention internationale des droits de l'enfant et aux droits de l'enfant dans la législation algérienne, ainsi que d'autres axes relatifs aux étapes et facteurs du développement de l'enfant et au rôle des acteurs en matière de la prise en charge psychosociologique des enfants.

La cellule d'écoute de l'ONPPE regroupe des psychologues, des sociologues et des juristes.

R. R.

ACCIDENTS DE LA ROUTE

Le CNSPR tire la sonnette d'alarme

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

Les accidents de la route continuent avec leurs chiffres macabres. Selon un bilan fourni par le Centre national de sécurité et prévention routière, ces accidents provoquent 220 morts par mois, ce qui constitue le pic du terrorisme routier.

Triste bilan établi sur ce phénomène qui endeuille des familles entières. Le nombre des accidents de route ne cesse de prendre ces 5 dernières années une large propension. Les indices fournis par le CNSPR indiquent que *"le nombre de blessés sur les routes est de 2.100 par mois, 37 % des cas sont causés par l'excès de vitesse*". En effet, il s'avère que les jeunes conducteurs sont responsables des dégâts causés sur les routes et particulièrement ceux entre 18 et 29 ans. Ce qui domine ces accidents, c'est le fait que la limite de la vitesse est dépassée sur les autoroutes et celle Est-Ouest est fatale au plus haut point. Le centre énumère que *"les accidents provoqués dans l'autoroute Est-ouest sont à 40 % dus au non respect du code de la route dont le dépassement dangereux et non respect de la signalisation routière*". Un autre aspect fait ressortir que ces accidents sont causés par les nouveaux détenteurs de permis de conduire qui ne dépassent pas les 5 ans de leur validité. Ils représentent 50 % des accidents qui se déroulent en moyenne chaque année. Pourtant la législation a durci les conditions d'obtention du permis obligeant les examinateurs à ne pas accorder de "faveur" dès la première épreuve en sus des sanctions comme le retrait de permis en cas d'infractions graves. Mais jusque-là, ces dispositions n'ont pas donné les résultats escomptés ni une baisse de ces accidents qui est devenue un fait rare. Pour alléger ce fardeau qui coûte également des milliards de dinars dans le dédommagement des sinistres, les pouvoirs publics sont devant un choix difficile. Durcir d'avantage les sanctions ou prévoir d'autres modalités qui vont permettre de prendre conscience aux automobilistes des dangers qui les guettent. On croit savoir à ce sujet que la commission de transport au niveau de l'APN a demandé récemment l'examen de certaines recommandations. Parmices dernières figure la responsabilisation du conducteur lorsqu'il est impliqué dans l'accident. La création d'un dispositif qui contraint de limiter la vitesse obligatoire sur les autoroutes avec la multiplication des radars dans chaque tronçon. La vitesse autorisée actuellement sur l'autoroute est de 80 à 100 km/h. Obliger les camions et les bus de transport public à emprunter une voie parallèle à celle des véhicules légers et enfin déterminer avec précisions lors d'enquêtes les circonstances des accidents.

F. A.

PRÉSERVATION DES ACQUIS SOCIO-PROFESSIONNELS

La SNTF rassure ses travailleurs

La Société nationale des transports ferroviaires (SNTF) a rassuré, dans un communiqué, ses travailleurs sur la préservation et le maintien de leurs acquis socioprofessionnels.

"*Suite aux préoccupations soulevées par certains employés de la SNTF, la direction générale tient à rassurer et à informer tous les travailleurs de l'entreprise que les acquis socioprofessionnels fixés à travers la convention collective, les protocoles d'accords et les instructions en vigueur, demeurent applicables sans changements, notamment en ce qui concerne l'attribution de majoration pour les heures supplémentaires*", a précisé la même source sur sa page *Facebook*.

L'entreprise a également assuré que la régularisation des déroulements des carrières à tous les niveaux "*est actuellement prise en charge dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions relatif à la gestion des ressources humaines, mis en place par la direction générale*".

Elle a, par ailleurs, souligné que la gestion des œuvres sociales, notamment le volet concernant l'octroi des prêts et secours, régis par l'instruction du 10 novembre 2009, actualisée par la note du 19 novembre 2019, "*reste en vigueur et ce, jusqu'à l'assainissement de la situation des œuvres sociales, suite aux réserves émises par le commissaire aux comptes*".

R. N.

FABRICATION DES VACCINS

Appel à l'intégration des chercheurs permanents

Le gouvernement algérien a décidé de s'investir pour produire plusieurs vaccins, notamment celui contre le Covid19. "L'Algérie est le premier pays africain qui va le faire", indique Idir Bitam, expert des maladies transmissibles et pathologies tropicales à la direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique au ministère de l'Enseignement supérieur.

PAR CHAHINE ASTOUATI

Invité, hier, de la rédaction de la Chaîne 3 de la Radio algérienne, le professeur Bitam s'est réjoui de la nouvelle, appelant à l'intégration des chercheurs permanents dans cette démarche. "*S'il n'y a pas d'intégration de ces derniers, dans la fabrication du vaccin, ça va tomber à l'eau, je vous assure*", avertit-il,

Selon lui, il faut faire confiance aux chercheurs algériens, "*je vous assure qu'on a des compétences incroyables. La majorité d'entre eux ont une certaine expérience et ont travaillé avec des laboratoires hautement qualifiés dans différents domaines scientifiques*", dit-il.

Malheureusement, explique-t-il, "*dès qu'il y a l'émergence d'une sommité importante, on essaie de l'écraser afin de créer de l'ombre*". Il faut "*qu'on passe à la transparence*", ajoute-t-il.

Voulant donner plus d'arguments, l'invité rappelle "*qu'il y a 50 ans, notre pays exportait des vaccins, et ce, grâce aux compétences locales. Il faut savoir que l'Algérie, dans les 70 et 80, a fabriqué et commercialisé, à l'échelle mondiale pas seulement africaine, 11 types de vaccin et sérum thérapeutique*", indique-t-il.

C'est "*malheureux qu'en 2021, on ne parle pas du tout de la production vaccinale, ce n'est pas normal. Il y a un relâchement certes, mais c'est rattrapable à condition qu'il y ait une décision politique en collaboration avec la recherche*", estime le professeur Bitam

Le même responsable a mis en avant les "*efforts des chercheurs algériens durant la crise sanitaire du Covid-19*", en citant le centre de recherche de biotechnologique de Constantine qui a créé des kits de PCR, que "*le gouvernement n'a pas pris en considération malheureusement*", dit-il.

Il y a aussi l'université de Sidi Bel-Abbès qui a produit aussi des kits de PCR pour "*un coût vraiment dérisoire, 1.000 DA le test*", ajoute-t-il, alors que "*nous importons des kits 5 fois plus cher. Il faut faire confiance à nos chercheurs qui vont booster notre économie*", plaide-t-il.

Dans le même ordre d'idées, l'invité signale une "*startup qui a développé des bavettes de type Ffp2 qui coûtent excessivement cher. Si on arrive à les développer en Algérie et les commercialiser ensuite, économiquement parlant c'est très important pour notre pays*", conclut-il.

C. A.

BILAN CORONA EN ALGERIE

178 nouveaux cas et 2 décès en 24 heures

Le bilan officiel du mercredi 17 février fait état de 178 nouveaux cas de coronavirus, 159 guérisons et 2 décès. Ces chiffres ont été enregistrés ces dernières 24 heures en Algérie, selon la publication officielle du Comité scientifique chargé du suivi de l'épidémie de coronavirus. L'Algérie totalise ainsi 111.247 contaminations depuis le début de l'épidémie. 21 patients sont actuellement en soins intensifs. Le bilan officiel est en baisse depuis le 11 février, où 267 contaminations ont été enregistrés. Le nombre de contaminations évolue en dents de scie mais reste inférieur à 300 cas par jour depuis le début de l'année 2021. Le Premier ministère a annoncé la reconduction, dimanche 14 février 2021, des mesures de confinement partiel de 22h à 5h du matin dans les 19 wilayas concernées à partir du lundi 15 février 2021. Les services d'Abdelaziz Djerad ont également annoncé la réouverture des marchés de véhicules une fois tous les 15 jours et la réouverture totale des mosquées. Les femmes et les enfants de moins de 15 ans ne sont toutefois pas autorisés à y accéder. Les restaurants et les cafés ne sont plus limités à la vente à emporter. Les hôtels sont également autorisés à rouvrir leurs portes sans être autorisés à organiser des fêtes ou des mariages. Le communiqué annonce aussi l'ouverture progressive et contrôlée des stations thermales et des centres de thalassothérapie, à l'exception des bains collectifs.

Cette reconduction intervient 15 jours après l'allégement du couvre-feu. Une mesure d'abord prise par Jijel, M'Sila et Alger avant sa généralisation aux 19 wilayas concernées. Le ministre de la Santé a annoncé, le 16 février, que le pays recevra d'ici à la fin du mois près d'un million de doses de vaccins anti-Covid-19. 200.000 doses du vaccin chinois seront réceptionnés à la fin du mois en cours. Ce lot s'ajoutera aux 700.000 à 800.000 doses du vaccin contre le Covid-19 que l'Algérie reçoit dans le cadre du groupe Covax. La campagne de vaccination a débuté en Algérie le 30 janvier à Blida, premier foyer de la pandémie en Algérie et une des wilayas qui en a le plus souffert. Les premières et secondes phases concernent, selon le gouvernement, le personnel de la Santé, en première ligne dans la lutte contre le coronavirus et les corps de sécurité, les personnes âgées, le personnel de la presse et les malades chroniques.

POUR LA PREMIÈRE FOIS DEPUIS UN AN

Le Brent à plus de 64 dollars

PAR RIAD EL HADI

Le baril du Brent s'échangeait hier 17 février à un niveau qu'il n'a pas atteint depuis plus d'un an. Les prix du Brent soutenus par un environnement favorable et des perturbations de l'offre américaine du fait d'une vague de froid historique dans le pays.

Ce matin, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en avril gagnait 1,06 % à Londres par rapport à la clôture de mardi, à 64,02 dollars, peu après avoir atteint 64,06 dollars, un prix plus vu depuis le 22 janvier 2020.

Le baril américain de WTI pour le mois de mars avançait dans le même temps de 0,85 % à 60,56 dollars, après avoir franchi le seuil de 60 dollars lundi, pour la première fois en un an et une semaine après le Brent. "*Les conditions météorologiques extrêmes aux États-Unis restent au centre de l'attention des marchés du brut*", ont souligné les analystes.

Une vague de froid frappe en ce moment le pays - le thermomètre étant tombé mardi jusqu'à moins 12 degrés Celsius à Austin, la capitale du Texas - et perturbe la production d'or noir du fait de la mise à l'arrêt de certains puits, de coupures de courant et de perturbation des transports. Cette situation "*augmente la demande d'énergie et dans le même temps perturbe l'approvisionnement dans les principales régions productrices*", a expliqué l'abalyste Stephen Innes, un cocktail parfait pour entraîner la hausse des cours. Cet événement ajoute à l'environnement haussier des cours de brut, en convalescence depuis l'annonce des premiers vaccins contre le Covid-19 début novembre et qui ont accéléré depuis le début d'année notamment grâce au maintien du contrôle de la production par les membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et leurs alliés de l'Opep+.

"*L'attention se portera bientôt sur la réunion de l'Opep+ qui aura lieu début mars. Il faudra que le groupe continue à présenter un front uni et discipliné*", a conclu M. Innes.

R. E.

AFFAIRE SONATRACH 1

Report du procès à la prochaine session criminelle

La cour d'appel d'Alger a décidé hier de reporter sine die le procès de 15 personnes, dont l'ex-P.-dg du groupe pétrolier Sonatrach Mohamed Meziane, et quatre sociétés étrangères, accusées de corruption. Le procès a été reporté à la prochaine session criminelle en raison de l'absence de cinq inculpés, parmi lesquels trois sociétés étrangères dont les représentants n'ont pas pu faire le déplacement à cause de la pandémie du Covid-19. Ces derniers ont été condamnés le 2 février 2016 à des peines de prison allant de 18 mois avec sursis à 6 ans de prison ferme et des amendes ont, également, été prononcées contre 12 personnes morales et physiques impliquées dans cette affaire, alors que 7 autres personnes ont bénéficié de l'acquittement.

Le jugement du 2 février 2016 avait fait l'objet d'un pourvoi en cassation devant la Cour suprême qui l'a annulé et renvoyé l'affaire vers la même instance pour rejuger une nouvelle fois ces inculpés.

359 KG DE KIF SAISIS EN UNE SEMAINE

50 narcotrafiquants arrêtés

Des détachements combinés de l'Armée nationale populaire (ANP) ont arrêté, en une semaine, dans diverses opérations, 50 narcotrafiquants et saisi 359 kg de kif, ainsi que 27.379 comprimés psychotropes, a indiqué un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

"*Dans la dynamique des efforts visant à asseoir la sécurité et la sérénité sur l'ensemble du territoire national, des unités et des détachements de l'Armée nationale populaire ont mené, durant la période du 10 au 16 février 2021, plusieurs opérations dont les résultats dénotent du haut professionnalisme et de l'engagement indéfectible de nos Forces armées à préserver et prémunir le pays contre toute forme de menace sécuritaire et fléaux connexes*", souligne le communiqué du MDN

Ainsi, "*dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et en continuité des efforts intenses visant à venir à bout du fléau du narcotrafic dans notre pays, des détachements combinés de l'ANP ont arrêté, en coordination avec les différents services de sécurité dans diverses opérations exécutées à travers les différentes Régions militaires, 50 narcotrafiquants et saisi des quantités de kif traité s'élevant à 359 kilogrammes, ainsi que 27.379 comprimés psychotropes*", précise le bilan opérationnel de l'ANP. Par ailleurs, des détachements de l'ANP ont intercepté, à Tamanrasset, In-Guezzam, Bordj-Badji-Mokhtar et Djanet, 213 individus et saisi 28 véhicules, 81 groupes électrogènes, 46 marteaux-piqueurs, 24 tonnes de mélange de pierres et d'or brut, des outils de détonation et d'autres équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite.

A Ouargla, Ghardaïa, El-Oued, Constantine, Sétif, Batna, Mila, Mascara et Bordj-Badji-Mokhtar, 18 autres individus ont été arrêtés, et 1 pistolet-mitrailleur de type Kalachnikov, 12 fusils de chasse, 1 pistolet automatique, 5.490 unités de différentes boissons et 2.610 unités de tabac ont été saisis lors d'opérations distinctes. De même, des tentatives de contrebande de grandes quantités de carburants s'élevant à 10.165 litres ont été déjouées à Tébessa, El-Tarf et Souk-Ahras.

Dans un autre contexte, les gardes-côtes ont mis en échec des tentatives d'émigration clandestine de 53 individus à bord d'embarcations de construction artisanale à Oran, Mostaganem et Aïn-Témouchent, alors que 108 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été appréhendés à Tlemcen, Naâma, Ouargla, Ghardaïa et Adrar.

R. N.

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya d'Alger
Circonscription Administrative de Birtouta
Commune de Birtouta
le numéro d'identification fiscale (NIF):410002000016085010 35

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCES DE CAPACITES MINIMALES

N°02/2021

Conformément aux dispositions du décret présidentiel n°15 /247 de la 16/09/2015 portante réglementation des marchés publicset de délégation de service publics, Le Président de l'Assemblée Populaire Communale de Birtouta lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigencesde capacités minimales pour:

Lot 01 : Travaux de revêtement voirie et aménagement de trottoirs côté nord-ouest et à la cité 871 Logts centre ALI BOUHADJA.

حصة 01: أشغال تزفيت الطرق وتهيئة الأرصفة شمال–غرب حي 871 مسكن بمركز علي بوحجة

Lot 02 : Travaux de renforcement de la chaussée et aménagement de trottoirs sur la voie principale côté Mosquée centre SIDI M'HAMED BIRTOUTA

حصة 02: أشغال تدعيم الطريق وتهيئة الأرصفة على الطريق الرئيسي ناحية المسجد بمركز سيدي امحمد.

Lot 03 : Travaux de revêtement d'une piste au centre M'TENANE face HAOUCH BENIDJA.

حصة 03: تزفيت طريق غير معبد بمركز امتنان مقابل حوش بن نيجة

-ELIGIBILITE DES CANDIDATS

Peuvent participer à l'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales, objet du présent projet cahier de charges, toute entreprise ayant :

CAPACITE PROFESSIONNEL : Un Certificat De Qualification Et De Classification Professionnelles Dans Le Domaine Des Travaux Publics, Activité Principale Catégorie 03 Et Plus En Cours De Validité et cela en vertu des dispositions du décret exécutif n° 14-139 du 20/04/2014 portant obligation pour les entreprises, groupes d'entreprises et groupement d'entreprises intervenant dans le cadre de la réalisation des marchés publics de certains secteurs d'activités d'être titulaires du certificat de qualification et de classification professionnelles ainsi que l'article 44 et 53du Décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, concernant les condition d'éligibilité pour les capacités techniques, financières et professionnelles.

CAPACITE FINANCIERE : ayant réalisé un minimum de chiffre d'affaire pour la moiyennd les trois dernière années : **20.000.000,00 DA** justifié par les bilans financier visé par les services des impôts.

CAPACITE TECHNIQUE : ayant réalisé au moins un marché similaire: revêtement voirie et aménagement trottoirs .justifié par référence professionnelle (attestation de bonne exécution délivrée par le maitre de l'ouvrage)

MOYEN HUMAIN : Master ou ingénieur ou technicien supérieure en travaux public justifier par diplôme et attestation d'affiliation CNAS ou CASNOS et CACOBATH en cours de validité pour une durée minimum de trois mois a partir de la date d'établissement de la dite attestation.

MOYEN MATERIEL : 01 camion plus de 14 T et niveleuse justifié par carte grise, carte jaune avec assurance en cours de validité

NB 01 : Le soumissionnaire peut soumissionner pour un (01) ou plusieurs lots, mais ne peut être retenu que pour un seul (01) lot dans le cadre de ce cahier des charges (le lot le plus consistant : dont le montant est le plus élevé).

NB 02 : Les entreprises disposant de plus de un (01) marché ou contrat au niveau de la commune de BIRTOUTA en cours d'exécution dont la réception n'est pas encore prononcée, ne sont pas autorisées à soumissionner.

Les entreprises interessées par le présent Avis peuvent retirer le cahier des charges auprès du Bureau Des Marchés de la commune – Rue Saad Khemissat -Birtouta centre. Contre paiement d'un montant de**(Dix mille dinars) 10.000,00DA** non remboursable auprès du régisseur communal au niveau du service des affaires économiques et de la comptabilité.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE CONTIENT :

- une déclaration de candidature selon modèle ci-joint au cahier des charges, dûment remplie, datée, signée et cachetée par le soumissionnaire
- a déclaration de probité selon modèle ci-joint au cahier des charges, dûment remplie, datée, signée et cachetée par le soumissionnaire
- Statut pour les sociétés(SARL, SNC, EURL, Ect.....).
- Tous les documents indique dan instruction au soumissionnaire article 09
- Tous les documents permettant d'évaluer les capacités de candidature ou soumissionnaire (professionnel - financière - technique

L'OFFRE TECHNIQUE QUI CONTIENT :

- La déclaration à souscrire selon le modèle ci-joint au cahier des charges dument remplis, daté et signé et cachetée par le soumissionnaire
- Délai D'exécution
- Mémoire technique dument remplis, daté et signé
- Le présent cahier des charges renseigné, paraphé, signé, daté et cachetée par le soumissionnaire portant à la dernière page la mention manuscrite « lu et accepté ».
- **NB : le mémoire technique est un document éliminatoire.**

L'OFFRE FINANCIERE QUI CONTIENT :

- la lettre de soumission selon le modèle ci-joint au cahier des charges dument remplis, daté et signé et cachetée par le soumissionnaire
- le Bordereaux des prix unitaire (BPU) dument remplis, daté et signé et cachetée par le soumissionnaire
- le détail quantitatif estimatif (DQE) dument remplis, daté et signé et cachetée par le soumissionnaire.
- **NB : 01-Aucunerature, surcharge ou utilisation d'effaceur n'est acceptable dans les documents (Lettre de soumission BPU et DQE et déclarer).**
- **NB : 02 : les soumissionnaires sont engagés par leur offre pendant la durée de03 mois à partir de la date de dépôt des offres**

L'offrecontient un (dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière en trois exemplaire un original et deux photocopier) séparés dans Trois enveloppes différente en précisant le nom de l'entreprise plus la référence des offres ainsi que l'appellation du projet les trois enveloppes dans une Quatrième enveloppe anonyme et bien fermé portant la mention ne pas ouvrir que par la commission d'ouverture et d'analyse

« Avis D'appel D'offres National Ouvert Avec Exigencesde Capacités Minimales n°02/2021»

Lot 01 : Travaux de revêtement voirie et aménagement de trottoirs côté nord-ouest et à la cité 871 Logts centre ALI BOUHADJA.

حصة 01: أشغال تزفيت الطرق وتهيئة الأرصفة شمال–غرب حي 871 مسكن بمركز علي بوحجة

Lot 02 : Travaux de renforcement de la chaussée et aménagement de trottoirs sur la voie principale côté Mosquée centre SIDI M'HAMED BIRTOUTA

حصة 02: أشغال تدعيم الطريق وتهيئة الأرصفة على الطريق الرئيسي ناحية المسجد بمركز سيدي امحمد.

Lot 03 : Travaux de revêtement d'une piste au centre M'TENANE face HAOUCH BENIDJA.

حصة 03: تزفيت طريق غير معبد بمركز امتنان مقابل حوش بن نيجة

- **(À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres)**

-Siège APC -
Rue Saad Khemissat -Birtouta centre

-la durée de préparation des offres est fixéà : **15** jours
-l'offres est valable pendant 03 mois augmentés de la durée de préparation des offres.
-la date de dépôts des offres correspond au dernier jour de la durée de préparation des offres à **13 h00**, si ce jour coïncide avec un jour de repos légal ou un jour férié ce délai sera proroger jusqu'au jour ouvrable suivant

- L'ouverture des plis se déroulera en séance publique le jour du dépôt à partir de **13 h15** au niveau du siège de la commune.

NB 01 : le cachet de l'entreprise est demandé au retrait du cahier des charges lors de l'ouverture des plis
NB 02: le cahier des charges sera retiré à la présence de gérant ou un représentant.
NB03 : les personnes déléguées pour assisté à l'ouverture des plis doivent se munirent d'une lettre D'accréditations délivrées par les soumissionnaires.
NB 04 : le présent Appel d'offre tient lieu d'invitation aux soumissionnaires pour assister à l'ouverture des plis

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPOTRS

Wilaya de Tipasa
---- *** ----
Direction de la Jeunesse
Et des Sports

MISE EN DEMEURE n°02

Suite aux différentes visites effectuées au niveau du chantier du projet **réalisation d'un stade de foot bal 10.000places a Cherchell**
***lot n°02 : réalisation structure 08 modules gradins (F, G, H, I, J, K, L, M).**
***lot n°03 : réalisation structure 05 modules gradins (N, O, P, I, Q, R).**
***lot n°04 : réalisation mur de clôture.**

*V*u les clauses du marché N° 2197/ 2012 approuvé le 31 /12/2012 par le contrôleur financier contracté avec l'entreprise **ENIR** demeurant à BP N° 44 . route national n°04 oume droue . chlef

- Vu au retard considérable d'achèvement des travaux.
- vu le manque des moyen humain et matériel sur site.
- Vu le non respect du planning d'avancement des travaux.
- vu l'occupation du terrain principal .qui bloque les travaux du terrain principal et la piste d'athlétisme.

L'entreprise **ENIR CHELF** est **mise en demeure.**

*F*autes de répondre a la présente mise en demeure sous huitaine des mesures de résiliation seront entamées a l'encontre de l'entreprise prévues dans le décret présidentiel n° 10/236 du 07/10/2010 portant la réglementation des marches publics et des délégations de service public.

MIDI CULTURE

LE FESTIVAL DU MONODRAME DE CARTHAGE

Trois œuvres algériennes au programme

26 ANS APRÈS SON ASSASSINAT

Le TNA rend hommage à Azzeddine Medjoubi

Les années passent, mais son nom reste gravé dans l'Histoire. Il y a 26 ans, jour pour jour, le 13 février 1995 disparaissait Azzeddine Medjoubi, il avait été fauché par des balles assassines, lui qui en imposait aux planches.

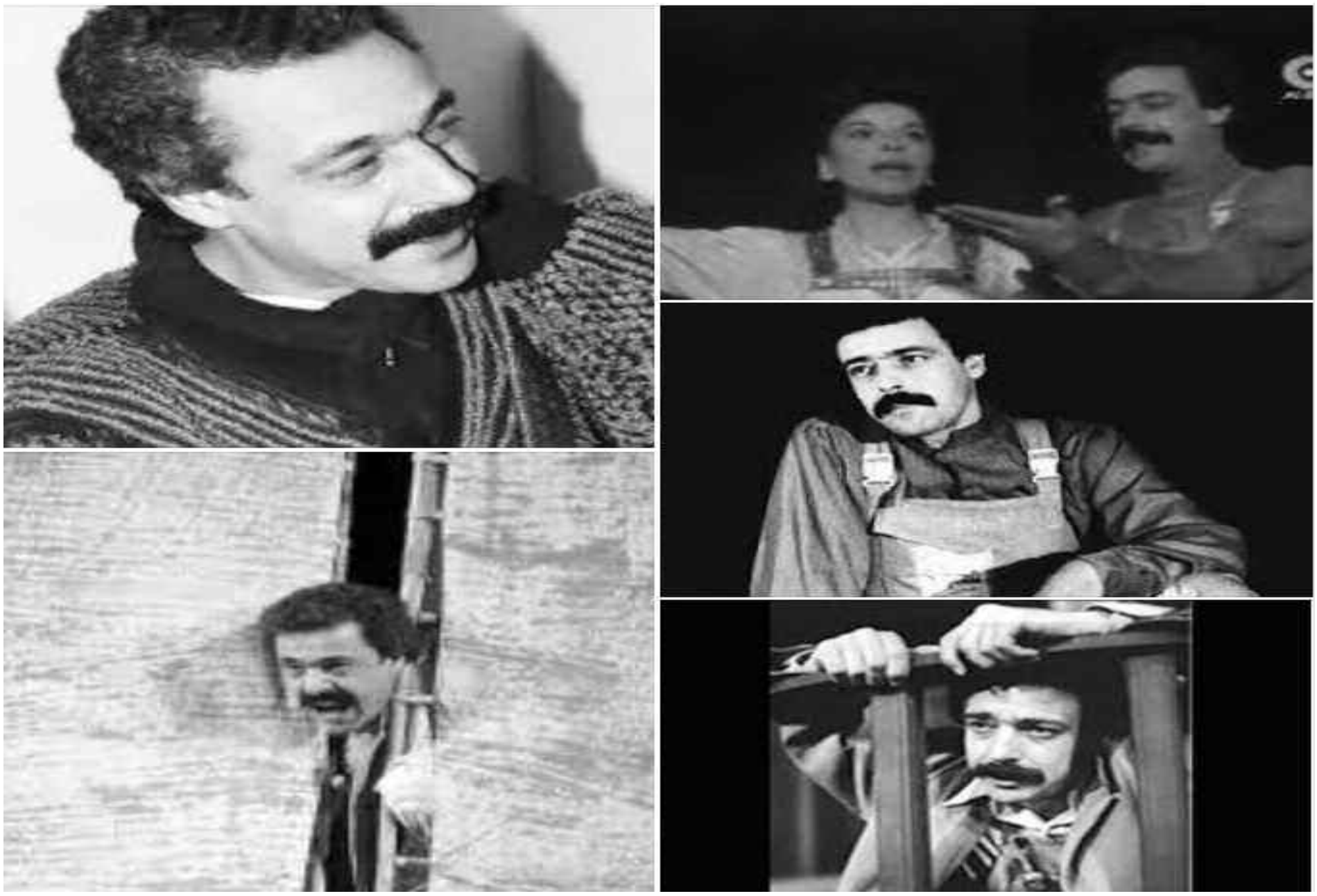

RENCONTRES EURO-MAGHRÉBINES DES ÉCRIVAINS

La 12e édition se déroule en ligne

La délégation de l'Union européenne en Algérie, en partenariat avec l'opérateur culturel algérien Vivarium, organise les 12es Rencontres euro-maghrébines des écrivains.

CULTURE

26 ANS APRÈS SON ASSASSINAT

Le TNA rend hommage à Azzeddine Medjoubi

Les années passent, mais son nom reste gravé dans l'Histoire. Il y a 26 ans, jour pour jour, le 13 février 1995 disparaissait Azzeddine Medjoubi, il avait été fauché par des balles assassines, lui qui en imposait aux planches.

PAR KAHINA HAMMOUDI

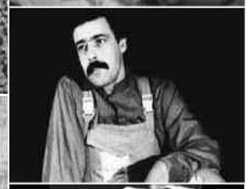

Un vibrant hommage a été rendu jeudi à Alger à l'homme de théâtre Azzedine Medjoubi, à l'occasion de la 26e commémoration de son assassinat le 13 février 1995, par une représentation de la pièce de théâtre *El Hafila Tassir 2*, un spectacle inscrit dans la continuité de l'œuvre de ce monument du quatrième art algérien.

Présentée au Théâtre national Mahieddine-Bachtarzi, *El Hafila Tassir 2* est un monodrame, inspiré de *Hafila Tassir*, écrit et interprété par Tarek Nasseri et produit par "l'Association de théâtre des artistes libres" de Azzaba, la ville qui a vu grandir Azzedine Medjoubi.

Dans un espace scénique ouvert et dénué de décor, Tarek Nasseri joue le fils de Cherif Zaouali, personnage incarné par Azzedine Medjoubi dans les années 90, qui lui aussi se retrouve devant le juge pour avoir détourné un autobus vers l'hôpital où son épouse enceinte lutte contre la mort.

Le jeune homme raconte son histoire d'amour avec Wafa, sa modeste condition, comme celle de son père, et son refus de voir son épouse mourir dans un hôpital comme sa mère Djamila incarné dans la pièce originale par Dalila Hellilou.

Si le contexte de la pièce reste inchangé, Tarek Nasseri propose une actualisation du quotidien du citoyen de modeste condition qui "*peine à accéder à son droit au soins, au travail ou au logement et qui finit par connaître le même sort que ses parents*" trente ans plus tôt.

En plus d'avoir repris des répliques du dialogue de cette pièce mise en scène par Ziani Cherif Ayad et adaptée du roman *Le voleur d'autobus* de l'Égyptien Ihsan Abd Al Quddous, *El Hafila Tassir 2* intègre également des passage audio de la version de Azzedine Medjoubi.

Assassiné par des terroristes le 13 février 1995 à Alger, à la porte du théâtre national Mahieddine-Bachtarzi dont il était directeur, Azzedine Medjoubi avait marqué les planches par sa présence et ses brillantes prestations en tant que comédien et metteur en scène contribuant pendant trente ans à l'épanouissement de la culture et au développement du théâtre algérien.

La liste est malheureusement longue de ces personnes qui ont risqué ou carrément payé de leur vie pour vivre dans la liberté. Le dramaturge Abdelkader Alloula, militant des droits de l'Homme et directeur du Théâtre régional d'Oran est abattu lui aussi au sortir de son domicile le 10 mars 1994, Matoub Lounès, chanteur et militant berbère, est enlevé, et relâché après avoir été "*condamné à mort et gracié*" le 26 septembre 1994, mais qui fut assassiné le assassiné le 25 juin 1998 à Thala Bounane, Cheb Hasni, l'un des plus célèbres chanteurs de raï, est assassiné à Oran le 29 septembre 1994, le cinéaste Djamel Fezzaz est grièvement blessé à Alger, 6 février 1995.

Azzeddine Medjoubi a monté des pièces de théâtre pour la radio et pour la télévision.

Les auditeurs de la Chaîne III ont en mémoire cette voix de stentor qui accompagnait Djamel Amrani dans son émission consacrée à la poésie. L'engagement de Azzedine Medjoubi perceptible sur scène est également un engagement physique qui s'est traduit par des prises de position. Lors de la suspension du journal *le Matin*, en juillet 1992, il a fait partie du Collectif des amis du journal qui ont revendiqué la levée de la mesure de suspension frappant ce quotidien et la presse en général.

Medjoubi était connu pour son franc-parler, il était dénué de toute démagogie, l'on se souviendra de sa réponse à Djamel Amrani relative au choix de l'un de ses personnages : "*J'ai accepté les risques*.

Ce personnage véhicule le vécu de chaque citoyen, il est dénonciateur, contestataire, il est multiple, il est pluriel. Il s'oppose à toute forme d'exploitation et cela m'a tenté… N'oublie pas que je n'ai jamais campé des personnages lyriques ou proprement romantiques auparavant. J'ai toujours tenu des rôles d'hommes combatifs, qui se rebellent, qui n'acceptent pas leur sort avec résignation".

Le choix de personnage s'inscrit dans le courant du théâtre engagé, émancipateur et libre. Ayons en mémoire Hafila Tassir, jouée en 1985 au TNA avec une mise en scène de Ziani Chérif Ayad, cette pièce a été jouée sous le titre Le voleur d'autobus un texte de l'écrivain égyptien Ihsan Abdelkeddous, souvenons-nous de *Ghabou lafkar* (TNA 1986), *Le dernier des prisonniers* (Compagnie El-Kalaa, 1990), La boutique (TBéjaïa, 1994), sans oublier de parler de ses rôles qu'il a campés dans *Bab El-Foutouh* (La Bonne âme) de Se-Tchouan de Brecht, *Les Bas-fonds* de Gorki ou encore *Galou Laârab galou*.

Signe prémonitoire, il était monté pour la dernière fois sur scène pour interpréter le Fou algérien dans *Hissaristan*, librement adaptée du *Journal d'un fou de Gogol*.

Pour lui rendre hommage aujourd'hui, il n'y a pas plus belle réflexion que celle du poète Djamel Amrani qui, en réaction à la disparition de son ami, s'est écrié :

"*La mort cruelle, la mort faucheuse/alors que tu étais plus candide/que la poésie qui tremblait/sur tes lèvres/Le jour sans voix/Le temps confondu/Le cœur dégorgé/Des balles dans ta chair/déjà meurtrie et la plaie/mise à nue…*"

K. H.

PATRIMOINE HISTORIQUE TLEMCENIEN

Parachèvement de la restauration d'une trentaine de sites

L'Office de gestion et d'exploitation des biens culturels (OGEBC) de Tlemcen s'attelle actuellement à l'élaboration d'une trentaine de fiches techniques pour parachever les opérations de restauration des sites historiques.

Plusieurs sites historiques dont notamment des vieilles mosquées et des minarets, remontant à diverses époques, dont les travaux de restauration ont démarré depuis des années et puis ont été arrêtés à cause des problèmes financiers vont être relancés. Le ministère de tutelle, a programmé le parachèvement des projets inachevés en attendant la finalisation des fiches techniques et les estimations financières qui sont en cours d'élaboration par ledit office de Tlemcen. Une "*seule fiche technique est déjà achevée*", a ajouté la même source. Il s'agit du minaret de la ville de Hennaya (époque zianide) qui nécessite quelques travaux légers et une clôture devant la préserver des facteurs de dégradation. La capitale des Zianides, compte à elle seule, plus de 70 % du patrimoine archéologique musulman dans le pays. Plusieurs sites tels que la mosquée d'Ibn-Merzouk, la mosquée de Sidi-Belahcene et le minaret de Djamaâ-Sid El-Benna avaient bénéficié de travaux de restauration, mais en 2013, les travaux sont arrêtés et ces sites attendent toujours la reprise des travaux pour les sauver d'une dégradation certaine. Ces sites d'une beauté architecturale imprenable qui remontent à diverses époques zianide, almoravide et mérinide entres autres, sont de véritables atouts de développement du tourisme culturel et cultuel, indiquent des présidents d'associations culturelles et touristiques de la wilaya. De grandes opérations de restauration et de préservation ont eu lieu en dans le cadre de la manifestation «Tlemcen, capitale de la culture islamique» en 2011, dans divers sites historiques, notamment le minaret de Mansourah, la citadelle d'El Mechouar, Bab el- Kermadine, les remparts d'Agadir et autres sites historiques représentant le patrimoine archéologique musulman national.

TECHNICIENS DU CINÉMA

Bientôt une carte professionnelle

La ministre de la Culture, Malika Bendouda, a indiqué que les premières cartes professionnelles des techniciens du cinéma seront prochainement attribuées aux concernés, ajoutant que "*cette carte est une garantie qui leur permettra d'obtenir la carte de sécurité sociale*".

Pour rappel, une réunion s'est tenue en décembre au siège du ministère de la Culture et des arts (Alger), entre le secrétaire général du ministère, le chef de cabinet, des cadres et des représentants de l'Association des techniciens du cinéma en Algérie (CTCA). Les cadres du ministère ont écouté les préoccupations des représentants du CTCA concernant les statuts professionnels du cinéma, la situation socio-professionnelle des travailleurs du cinéma, la carte professionnelle du cinéma, et la formation. Lors de cette réunion, la ministre a dévoilé un "*projet de loi*" régissant les relations de travail relatives aux artistes et aux professionnels du domaine artistique, lequel garantira la préservation des droits des artistes et des professionnels et régulera leurs relations avec les différents opérateurs en la matière, appelant, par la même occasion à la participation aux rencontres périodiques pour "*une mise en œuvre efficace de la loi, une fois promulguée*".

Les participants à cette réunion ont convenu d'œuvrer bilatéralement à aplanir les entraves réglementaires et juridiques et parvenir à des solutions pérennes en faveur de cette catégorie pour en faire un véritable partenaire du ministère, ajoute le communiqué.

L'Association nationale des techniciens de cinéma (CTCA) a été créé au mois de janvier pour prendre en charge les doléances et préoccupations des techniciens du cinéma algérien. Présidée par l'assistant-réalisateur Fateh Rabia, l'association compte 400 techniciens (assistants-réalisateurs, ingénieurs-son, chefs opérateurs, régisseurs, décorateurs, maquilleurs, éclairagistes, costumiers, etc.).

RENCONTRES EURO-MAGHRÉBINES DES ÉCRIVAINS

La 12e édition se déroule en ligne

La délégation de l'Union européenne en Algérie, en partenariat avec l'opérateur culturel algérien Vivarium, organise les 12es Rencontres euro-maghrébines des écrivains.

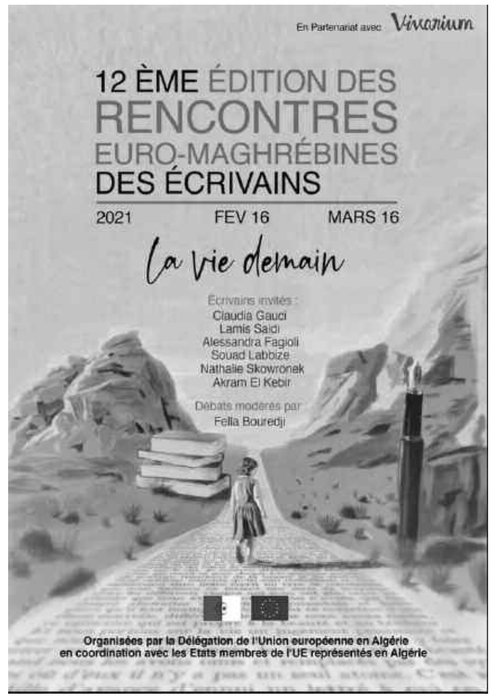

Ces rencontres, qui se déroulaient habituellement durant le Salon international du livre d'Alger (Sila), ont lieu en ligne pendant un mois à partir depuis le mardi 16 février 2021, selon un communiqué de la Délégation. L'édition est virtuelle en raison des contraintes sanitaires liées à la pandémie de Covid 19, à suivre sur la page *Facebook* et *Instagram* de la Délégation de l'Union européenne en Algérie.

"La vie demain"

Le thème choisi cette année est "La vie demain". "*Comme chaque année, les Rencontres réunissent un panel d'écrivains et auteurs des deux rives de la Méditerranée qui échangent autour de leurs idées, de leurs univers et de leurs projections respectives*", est-il précisé dans le communiqué.

Afin de "*s'adapter au format virtuel, l'édition 2021 (des Rencontres euro-maghrébines des écrivains) a été conçue sous forme de binômes réunissant un auteur algérien et un auteur européen qui débattront sur les thèmes liés à la poésie, à la littérature au temps de la pandémie de coronavirus et aux conséquences de la crise sanitaire sur l'acte d'écrire*", est-il ajouté.

"Comme d'habitude, j'ai oublié ma valise"

Côté algérien, sont invités à débattre les poétesses Souad Labbize et Lamis Saidi ainsi que le romancier Akram el-Kebir. Souad Labbize, qui est établie en France, a publié plusieurs recueils de poèmes comme *Une échelle de poche, Brouillons amoureux* et *Je franchis les barbelés*. Ces recueils ont été publiés en Tunisie et en France.

Diplômée en informatique de l'université de Bab-Ezzouar (USTHB) à Alger, Lamis Saidi écrit des poèmes en langue arabe. Elle a notamment publié les recueils *Comme d'habitude, j'ai oublié ma valise* et *Comme un nain qui avance lentement dans la légende*. Dernièrement, elle a traduit à l'arabe une vingtaine de poèmes d'Anna Gréki, militante anticolonialiste, sous le titre *Anna Gréki, juste au-dessus du silence*. Peu connue encore en Algérie, Anna Gréki, qui est née dans les Aurès, est célèbre dans les milieux littéraires par son recueil *Algérie, Capitale Alger*, traduit à l'arabe par Tahar Cheriaa et préfacé par Mostefa Lacheraf.

"Un monde sur mesure"

Journaliste à *El Watan*, Akram El Kebir, qui vit et travaille à Oran, est auteur de plusieurs romans dont "*N'achetez pas ce livre… C'est une grosse arnaque !* (2005), *Vivement septembre* (2016) et *Au secours Morphée* (2018).

Côté européen, la belge Nathalie Skowronek, l'italienne Alessandra Fagioli et la maltaise Claudia Fauci seront présentes aux débats. Lauréat de l'European Union Prize for Literature 2020 pour *La carte des regrets*, Nathalie Skowronek est connue surtout par une trilogie sur sa famille juive polonaise, entamée en 2011 par *Karen et moi*, suivi de *Max, en apparence* (2013) et *Un monde sur mesure* (2017).

Native de Rome, Alessandra Fagioli a longtemps vécu sur l'île d'Elbe (terre d'exil de Napoléon en 1814). Diplômée en anthropologie culturelle, elle a décroché un doctorat en cinéma et théâtre en travaillant sur les œuvres de Pier Paolo Pasolini et de William Shakespeare. Elle se spécialise dans la critique théâtrale et cinématographique et publie des articles dans les revues telles que *Lettre internationale, Cinema Sessanta* ou *Up & Down*.

ETABLISSEMENT ARTS ET CULTURE

Des activités pour célébrer la journée nationale du Chahid

L'établissement Arts et Culture de la wilaya d'Alger annonce la reprise de ses activités à la faveur d'un programme en lien avec l'histoire de la guerre de libération nationale, à l'occasion de la journée nationale du Chahid célébrée le 18 février de chaque année, indiquent les organisateurs dans un communiqué. Des activités dédiées aux célébrations de la journée nationale du Chahid sont prévues à Alger, jusqu'au 26 février, dans tous les espaces rattachés à l'établissement organisateur, avec pour but de "*consolider le lien entre les générations*" en rappelant aux jeunes, à travers plusieurs expositions sur différents supports, "*les atrocités commises par l'occupant français à l'égard du peuple algérien*" et les "*sacrifices consentis par les martyrs de la Révolution*".

Ainsi, tous les jours de 9h à 17h, les bibliothèques de Mahelma et Souidania, la bibliothèque multimédias des Eucalyptus ainsi que l'espace des activités culturelles Rachid-Kouache de Bab el-Oued, abriteront plusieurs expositions de, livres sur l'histoire de la révolution algérienne, de photos retraçant les plus grandes stations de la lutte armée contre le colonialisme français, de portraits de martyrs et de textes et chansons patriotiques.

Les espaces d'activités culturelles Agha et Bachir-Mentouri accueilleront à leur tour, des exposés sur la journée nationale du Chahid, à travers des documents d'archives, des coupures de presse, des photos, la déclaration du 1er novembre et une conférence traitant de la même thématique, animée par Saïd el-Hachemi.

A la bibliothèque multimédias de Draria, les célébrations de la journée nationale du Chahid seront également marquées par plusieurs expositions de livres anciens et de photos sur la lutte armée pour l'Indépendance nationale, ainsi que la projection d'un documentaire sur la guerre de Libération pour clore cet événement commémoratif avec une série d'hommages qui seront rendus aux familles des martyrs.

FESTIVAL DU MONODRAME DE CARTHAGE

Trois œuvres algériennes au programme

L'Algérie est présente avec trois pièces de théâtre, "Hidai", "Imra a bi raesayne" et "El Moulaqqine" au 3e Festival international du monodrame de Carthage (Tunisie), prévu du 25 au 28 mar prochain, annoncent les organisateurs.

Seul monodrame en compétition sur les trois représentant l'Algérie, *Hidaï*, produit par l'association "Skamla" de Tipasa et mis en scène par le jeune Mahdi Kasdi, sur un texte de l'Irakien Ali Labadi, concourra aux côtés de dix autres spectacles de huit pays.

Le texte, dense et poignant, de ce monodrame traite d'une quête existentielle de soi, à travers une série de questions relatives au droit élémentaire à une vie décente, adressées à une chaussure, témoin de toutes les errances et du nombre incalculable de pas perdus dans la vie.

Hidaï, sera en compétition avec les monodrames, *Soheil* (Palestine), *El Maréchal* (Lybie), *Youcef ou Hamed* (Bénin), *Woudjoud* (Bahrein), *Azhar* et *Fard oud* (Irak), *Moumou djiâne* (Maroc), *Hareb min/ila ed'dawla el islamiya* (Tunisie), *Lakta min omrek* (Egypte). Produit par l'association "El Forsane" de Saïda et mis en scène par Mustapha Bouri sur une adaptation d'un texte de l'Italien Alberto Moravia, le monodrame, *Imra a bi raesayne*" raconte l'histoire de Zahra, une jeune maman célibataire qui finit par perdre la raison après avoir assassiné son mari le jour de son mariage.

Le spectacle *El Moulaqqine,* de la Coopérative "Ed'difa" de Sidi Bel-Abbès, mis en scène par Mohamed Bekriti sur un texte du poète saoudien Ahmed El Mella, propose, quant à lui, une projection de la réalité dans ses divers domaines, endurée par les différentes couches de la société à l'instar de l'artiste et du comédien, injustement isolé et marginalisé.

Les spectacles *Imra a bi raesayne* et *El Moulaqqine*, sont programmés hors compétition avec des monodrames comme *Akd Djokesta* (Tunisie), *El hariq* (Lybie) et *Ya khawf âakka* (Palestine/Liban).

Lors de cette édition, les organisateurs prévoient de rendre hommage au dramaturge et comédien algérien Lamri Kaouane, ainsi qu'à d'autres artistes de renom.

L'universitaire et critique algérien, Ahcène Tlilani siègera parmi les membres du jury, également composé par la comédienne tunisienne Mouna Nour Eddine, Mohamed Saif El Afkham des Emirats Arabes Unis et Mohamed Sebai du Maroc. En marge des représentations théâtrales, des ateliers de formation seront organisés et encadrés par des professionnels du 4e art de différents pays, à l'instar de celui concernant "La maîtrise du corps et du mouvement dans l'espace scénique" qui sera animé par la comédienne et metteure en scène algérienne, Tounes Aït Ali.

Créé en 2018, le Festival international du monodrame de Carthage vise à offrir un espace d'expression à part à un genre théâtral aussi exigeant et pluridisciplinaire qui met en valeur les performances individuelles des comédiens.

cette 3e édition initialement, prévue en 2020, a été reportée pour l'année en cours pour cause de pandémie de la Covid-19.

DU 28 FÉVRIER AU 1er MARS PROCHAIN

Un Forum économique et culturel à Alger

La ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda a annoncé à Alger l'organisation, du 28 février en cours au 1er mars prochain, d'un "*Forum économique et culturel*" dans la capitale devant rassembler les jeunes porteurs de projets culturels et des opérateurs économiques.

S'exprimant lors d'une plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN), consacrée aux questions orales, Bendouda a précisé que ce forum verra l'organisation "*d'ateliers et de rencontres avec les directeurs de banques et les hommes d'affaires, ainsi que des conférences qui seront animées par des experts internationaux*" au profit des jeunes porteurs de projets culturels, et ce afin de "*créer des projets et des établissements*" dans le domaine du cinéma, du théâtre et autres.

Répondant à une question du député du Front national algérien (FNA), Lamine Asmani relative à la privatisation dans le secteur de la culture, la ministre a indiqué que son secteur "*est ouvert au secteur privé, soit en matière de cinéma ou de théâtre*", faisant état de la récupération et le transfert de la gestion de plusieurs salles de cinéma au profit d'opérateurs privés, outre la "*la contribution*" à l'ouverture du théâtre de "la Fourmi" au niveau de l'un des hôtels d'Oran.

En réponse à une autre question du même député sur la situation des techniciens de cinéma au niveau de la Sécurité sociale, Mme Bendouda dira que son secteur "*a mis en place, en compagnie du ministère des Finances, un comité de délivrance des cartes aux professionnels du cinéma en début de 2021*", ajoutant que "*la première carte sera délivrée - dans quelques jours - après la finalisation du traitement des dossiers déposés à son niveau*".

Cette carte sera "*une garantie de délivrance de la carte de la Sécurité sociale aux professionnels du cinéma*", dont les techniciens, a-t-elle soutenu. Elle a en outre expliqué que son secteur avait initié un projet de décret exécutif fixant les relations de travail entre les artistes, les hommes de théâtre et les techniciens, lequel garantira "*leurs droits*", faisant savoir que ledit projet "*sera bientôt présenté*" en réunion du gouvernement.

Par ailleurs, et dans une réponse à une question du député du Front El-Moustakbel sur ce qu'il a qualifié de "*réhabilitation de la fantasia*", comme patrimoine culturel, la ministre de la Culture a indiqué que son secteur "*y accorde un intérêt particulier, à travers la valorisation des compétences et des événements ayant trait à la fantasia tels les festivals nationaux et internationaux*".

A titre d'exemple, Bendouda a cité le Festival local de la culture populaire (Tiaret) et le Festival culturel arabe international de la danse folklorique ainsi que le Festival culturel international de la danse populaire, en sus de la waâda de Sidi-Cheikh, appelée Rekb-Sidi-Cheikh, classée patrimoine mondial de l'Unesco.

La ministre de la Culture a appelé "*les associations culturelles locales ayant de longues traditions dans ce patrimoine et se trouvant dans les régions où la fantasia fait partie de leur patrimoine naturel à proposer des festivals et d'autres manifestations*" en vue de permettre au ministère de les adopter au lieu d'imposer des festivals aux communautés locales.

ACTEUR FRANCO-ALGÉRIEN

Tahar Rahim nominé aux Golden Globe Awards et au Bafta

L'acteur franco-algérien, Tahar Rahim a été nominé aux prix américain "Golden Globe Awards" et britannique "Bafta" du meilleur acteur pour son rôle dans le film dramatique *The mauritanian* du réalisateur écossais Kevin Macdonald, indiquent les presses américaine et britannique.

Sorti en 2021, *The Mauritanian*, une coproduction américo-britannique tirée d'une histoire vraie, raconte l'histoire d'un ancien détenu du camp de Guantanamo, l'ingénieur mauritanien Mohamedou Ould Slahi, détenu dans la capitale mauritanienne Nouakchott suite aux attentats du 11 septembre 2001 et livré aux États-Unis qui l'ont placé, pendant des années, dans ce camp de détention, sans inculpation ni jugement.

Dans *The Mauritanian*, Rahim (39 ans) a interprété le rôle de - Slahi -. Le rôle de l'avocate Nancy Hollander a été confié à l'actrice américaine Jodie Foster, détentrice de deux oscars et est également nominée pour le prix "Golden Globes" de la meilleure actrice de second rôle.

Shailene Woodley a interprété le rôle de Teri Duncan.

La cérémonie de remise des prix de la 78e édition du Golden Globe sera organisée le 28 février en cours. Les noms des lauréats au prix Bafta "Académie britannique des arts de la télévision et du cinéma" seront annoncés le 9 mars.

La sortie en salles de ce film est prévue le 12 février en cours aux États-Unis et le 26 février au Royaume-Uni.

Tahar Rahim, originaire de la ville d'Oran, figure parmi les principaux acteurs franco-algériens. Il a participé à plusieurs œuvres mondiales, à l'instar du film français *le Prophète* (2009) et du film américain-britannique-australien *Marie Madeleine* (2018) dans lequel a joué l'acteur américain Joaquin Phoenix.

OUARGLA, AMÉLIORATION DES PRESTATIONS D'ALGÉRIE TÉLÉCOM

Installation de 18 stations d'Internet à très haut débit

Le nouveau programme de modernisation du réseau de télécommunications sera généralisé à l'ensemble des quartiers déjà couverts par l'ancien réseau...

PAR BOUZIANE MEHDI

En vue d'améliorer le réseau et, ainsi, les prestations fournies à sa clientèle, Algérie Télécom a lancé le programme d'installation de 18 stations d'Internet à très haut débit dans la wilaya d'Ouargla, c'est ce qu'ont annoncé à l'APS, mercredi 20 janvier, les responsables locaux de l'entreprise. Le chargé de la communication, Omar Thelib, a précisé à l'*APS* que "*deux de ces stations sont en phase d'installation au quartier Bamendil (périphérie ouest d'Ouargla) et au quartier El-Moustakbel, dans la wilaya déléguée de Touggourt (160 kilomètres au nord d'Ouargla), alors que les études sont en cours pour le reste des stations*", expliquant que "*ces ouvrages, reposant entièrement sur le réseau de fibre optique, visent à améliorer la couverture et la qualité des prestations offertes au citoyen, sachant que ces stations, dotées de technologies modernes de télécommunications, permettent l'accès à l'Internet avec un très haut débit, atteignant les 100 mégabits*".

Le nouveau programme de modernisation du réseau de télécommunications sera généralisé à l'ensemble des quartiers déjà couverts par l'ancien réseau, s'agissant du désenclavement des zones d'ombre à travers la wilaya, Algérie Télécom a procédé dernièrement à la mise en service de deux stations d'internet 4G dans les zones de Hassi-Maâmar (daïra d'El-Hedjira) et de Zenaïga (daïra frontalière d'El-Borma), avec une capacité de 700 abonnés chacune.

Dans la wilaya d'Ouargla, l'entreprise a installé, à ce jour, 50 stations 4G, dont 12 en zones d'ombre, qui sont toutes en exploitation, a encore affirmé M. Thelib, en soulignant que ces projets visent à améliorer le réseau de télécommunications, à désenclaver les régions et à faire parvenir le téléphone et l'internet jusqu'aux contrées les plus éloignées de la wilaya.

B. M.

LAGHOUAT, FORMATION DANS LES FILIÈRES LIÉES AUX HYDROCARBURES

Ouverture prochaine d'un institut national spécialisé

La ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Hoyam Benfriha, a annoncé l'ouverture prochaine dans la wilaya de Laghouat d'un institut national spécialisé de la formation dans les filières liées aux hydrocarbures.

"*Une décision ministérielle a été prise pour la reconversion du Centre de formation professionnelle et d'apprentissage - CFPA - Larbi-Guellouma dans la nouvelle ville de Bellil en institut national spécialisé de la formation professionnelle dans les filières liées aux activités pétrolières et gazières*", a affirmé la ministre lors de sa visite de travail de deux jours (24-25 janvier) dans la wilaya.

La démarche intervient en réponse aux sollicitations de la population de la région où opèrent de grandes entreprises énergétiques.

Le wali de Laghouat, Abdelkader Bradai, a valorisé l'importance de cette démarche visant à "*assurer aux jeunes de la région une formation dans les spécialités de pétrochimie*", estimant qu'elle "*contribuera à augmenter les opportunités d'emplois, en faveur des jeunes de la région, offertes par les entreprises énergétiques activant dans la zone industrielle de Hassi-R'mel*".

Le projet, soumis au gouvernement au début de l'année 2020, a été retardé en raison des conditions sanitaires exceptionnelles liées à la pandémie sanitaire, n'ayant pas pu exécuter le programme de formation pédagogique des enseignants concernés par l'encadrement des stagiaires du baccalauréat professionnels. Elle n'a, toutefois, pas exclu son lancement en septembre prochain, en cas de stabilisation de la situation sanitaire dans le pays.

Visitant le CFPA Ahmed-Mahboubi pour handicapés au chef-lieu de wilaya, la ministre a affirmé que les opportunités d'emploi offertes à cette catégorie sociale restent "*insuffisantes*", tout en souhaitant une augmentation par les pouvoirs publics de cette quote-part, car la catégorie ciblée dispose aujourd'hui, a-t-elle souligné, de formations spécialisées et de qualifications les habilitant à se lancer dans différents domaines professionnels.

A l'Institut de l'enseignement professionnel Krim-Belkacem la ministre a soutenu que "*la société a besoin actuellement de porteurs de métiers et de techniciens et techniciens supérieurs, au vu de leur importance, exhortant, à ce titre, les jeunes stagiaires à plus de recherches dans leurs domaines afin d'actualiser leurs connaissances et d'améliorer leurs niveaux de sorte à se mettre au diapason de l'évolution des métiers de par le monde*".

Aussi, a-t-elle ajouté, "*l'introduction du module de l'entrepreneuriat dans les différents programmes pédagogiques, des diverses filières, vise à encourager les jeunes à monter leurs propres entreprises au terme de leur formation, dans un but de renforcer le tissus d'entreprises et générer des emplois*".

APS

CONSTANTINE

Dépôt à distance de 3.600 déclarations annuelles à la Cnas

Les services de la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (Cnas) de Constantine ont enregistré, depuis début janvier courant, le dépôt à distance de 3.600 déclarations annuelles de salaires et salariés (exercice 2020). 8.500 déclarations annuelles à distance de salaires et salariés ont été enregistrées au titre de l'exercice 2019.

La déclaration annuelle des salaires et salariés, accorde aux assurés sociaux et leurs ayants droit une couverture sociale, et garantit les droits des travailleurs à divers avantages comme l'assurance en cas d'accidents professionnels, de maladies professionnelles et autres relatives à la maternité et les congés de maladie par exemple.

Le service des déclarations à distance permet notamment en cette conjoncture sanitaire exceptionnelle aux employeurs de se protéger de toute éventuelle contamination au coronavirus.

La plateforme de déclaration à distance s'adapte aux besoins des employeurs, notamment en ce qui concerne le respect des délais butoirs de dépôt des déclarations en leur donnant la possibilité de les effectuer à temps et éviter les pénalités de retard.

ORAN

Attribution de 40.000 logements en 2021

En cours de réalisation dans la wilaya d'Oran, près de 40.000 logements, toutes formules confondues, seront attribués à leurs bénéficiaires par étapes au courant de 2021. Il sera procédé à la distribution de ces logements jusqu'à la fin du 1er semestre de l'année prochaine de 23.000 logements publics locatifs dont environ 19.000 logements location-vente et 1.200 logements promotionnels aidés faisant partie de l'ancien programme.

Il sera programmé, dans une première étape à fin mars prochain, la distribution de 14.600 logements de différentes formules dont 6.500 logements publics locatifs (LPL), 7.700 logements location-vente AADL et 430 LPA ancien programme.

APS

PRODUCTION PRIMAIRE D'HYDROCARBURES

Baisse de 176 millions de TEP en 2020

La production primaire d'hydrocarbures de Sonatrach a baissé en 2020 pour atteindre 176 millions de tonnes d'équivalent pétrole (TEP), suite à l'application de l'accord de réduction de la production pétrolière signé entre l'Opep et ses alliés, a affirmé le P.-dg de Sonatrach, Tewfik Hakkar.

Dans une interview accordée au quotidien national *Liberté*, publiée mardi, Hakkar a souligné que la baisse de la production primaire de la compagnie nationale des hydrocarbures a contribué, dans le cadre de l'accord de l'Opep+, à l'amélioration des prix de brut pour atteindre leurs niveaux d'avant-crise.
Sur le "*marché national, la compagnie a livré un volume de 60 millions de TEP, un niveau similaire à celui de l'année 2019. Les exportations d'hydrocarbures ont atteint, quant à eux, 81 millions de TEP, correspondant à un chiffre d'affaires de 20,2 milliards de dollars*", a précisé le P.-dg de Sonatrach.
"*A noter que malgré la situation difficile du marché, l'entreprise a pu, pour la première fois durant la dernière décennie, placer des volumes de gasoil et d'essences sur le marché international. Le niveau d'investissement s'est établi à 5,6 milliards de dollars, dont 90 % consentis dans le segment exploration-production*", a-t-il souligné.
De plus, le volume en place des 18 nouvelles découvertes réalisées en 2020 représente deux fois et demie celui réalisé en 2019 et ce, avec un niveau d'investissement divisé par deux.
Questionné sur l'évolution de Sonatrach 50 ans après la nationalisation des hydrocarbures, Hakkar a estimé que la compagnie a su bâtir une industrie "*solide*" couvrant les activités de l'amont et de l'aval pétrolier et gazier avec, notamment, 177 gisements d'hydrocarbures en exploitation et 77 gisements en phase de développement, un réseau de transport par canalisation important, six raffineries de pétrole et de condensat et une flotte de transport maritime.
Au cours de l'année écoulée marquée par la crise sanitaire, Sonatrach a continué à opérer sur ses différents sites au sud et au nord du pays, en recourant à ses ressources internes et à celles des entreprises locales, "*ce qui a permis de faire face à la démobilisation des contractants étrangers opérant sur ses projets et installations*", selon le P.-dg.
Suite à la crise du Covid-19, Sonatrach a pu réduire ses dépenses d'investissements et d'exploitation en 2020 de plus de 6 milliards de dollars par rapport à l'année 2019, principalement les dépenses en devises qui ont été ramenées de 9 milliards de dollars en 2019 à moins de 5 milliards de dollars en 2020.
S'agissant du partenariat, la Compagnie nationale d'hydrocarbures s'est associée au groupe français Total pour la réalisation d'une unité de déshydrogénation de propane et de production de 550.000 tonnes par an de polypropylène (PDH-PP) à Arzew. Un projet similaire en partenariat avec la société turque Ronesans, d'une capacité de production de 450.000 tonnes par an de polypropylène, sera également réalisé en Turquie.
"*Aussi, nous sommes en train de discuter et d'étudier avec nos partenaires d'autres projets pétrochimiques liés à la production de plastique, de méthanol et de phosphate. Ces projets auront un impact considérable sur l'économie nationale*", a fait savoir M. Hakkar.
Concernant la concurrence sur le marché énergétique européen, le P.-dg de Sonatrach a indiqué que "*l'entreprise publique, fournisseur traditionnel du marché européen, s'inscrivait dans une stratégie à long terme, visant d'une part, à consolider ses parts sur ses marchés traditionnels et, d'autre part, à maximiser ses revenus tout en satisfaisant une demande nationale en constante croissance*".

R. E.

EXPLOITATIONS AGRICOLES ET BÉTAIL

Signature d'une convention pour un recensement fructueux

Une convention de coopération a été signée par le ministère de l'Agriculture et du Développement rural, la Caisse nationale de mutualité agricole (CNMA) et la Chambre nationale d'agriculture (CNA) pour la réalisation d'un recensement national des exploitations agricoles et du bétail, prévu en mars prochain à travers tout le territoire national.
La convention a été paraphée par le directeur de l'administration et des moyens au ministère de l'Agriculture, Nadjem Djamel, et le directeur des équipements et moyens matériels à la CNMA, Djebrani Lounis, et le secrétaire général de la CNA, Kouider Mouloua, sous la supervision du ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Abdelhamid Hamdani, et du ministre de la Numérisation et des Statistiques, Mounir Khaled Berrah. La convention porte sur le financement des équipements et moyens matériels à mobiliser dans le cadre de l'opération de recensement, comme les tablettes électroniques et la prise en charge des frais et indemnités des agents qui seront chargés de la collecte d'informations au niveau de 1.541 communes à travers le pays. Ladite opération de recensement s'inscrit dans le cadre de l'application de la feuille de route du secteur de l'agriculture 2020-2024 qui prévoit dans son programme spécial sur la numérisation, le lancement d'une opération de recensement agricole pour l'année 2021, à travers l'utilisation des techniques de technologie moderne. Le principal objectif de ce recensement réside dans l'amélioration des statistiques agricoles et alimentaires pour la collecte des informations nécessaires dans la prise de décision, et une meilleure application de la feuille de route du secteur, vu l'importance d'une bonne connaissance des infrastructures et exploitations agricoles impliquées dans la production, avec l'élaboration d'une vision plus claire du secteur et la mise en place de systèmes statistiques de suivi et d'évaluation des performances. Il s'agit également de mettre à jour les informations sur les infrastructures et exploitations agricoles, ainsi que sur l'environnement de la production, les statistiques du bétail, des étables et de l'élevage sur le territoire national, outre la mise en place de fiches et de références qui serviront de base de données nécessaire pour mener des enquêtes et des sondages.
Selon les explications fournies par le directeur général des statistiques agricoles et des systèmes d'informations, Badani Ahmed, le "*processus de recensement sera mené sur le terrain grâce à un formulaire électronique qui est transféré directement en temps réel, et concernera des informations sur les activités de production et d'emploi à travers 1,2 million d'exploitations agricoles et d'élevage*". Selon le même responsable, ces "*formulaires comprennent également des données sur les exploitants et exploitations agricoles, la main-d'œuvre, les assurances, les ressources en eau, le nombre de têtes de bétail, le taux d'exploitation des terres, la qualité de la culture et d'autres données*".
Dans une allocution à l'occasion, le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Abdelhamid Hamdani, a affirmé que l'opération de recensement, qui débutera en mars prochain et durera 4 mois, vise à améliorer et mettre à jour les données statistiques des structures agricoles, élaborer la liste du bétail et leurs structures au niveau national, et produire des bases de données fondamentales qui aideraient aux enquêtes agricoles thématiques, en plus du développement d'indicateurs agricoles inclus dans le processus de développement durable. Selon le ministre, le processus de recensement qui vient après le recensement de 2001 donnera de meilleures preuves sur les capacités et les investissements disponibles dans les domaines de la production animale et végétale, ce qui permettrait aux cadres du secteur de se rapprocher de la "*vérité*" sur le terrain. Selon le même responsable, une "*plus grande dépendance à la technologie est à même de réduire la bureaucratie, à travers l'utilisation d'une base de données liée directement au ministère, qui pourra prendre des décisions objectives*". De son côté, le ministre de la Numérisation et des Statistiques, Mounir Khaled Berrah, a déclaré que cette "*opération globale et structurée de statistiques, intervient en réponse à la demande des hautes autorités du pays, ce qui permettra au secteur agricole de fournir des informations qui lui permettent de tracer, évaluer et amender des politiques de développement correctes*".
Berrah a également expliqué que "*cette opération permettrait également de mener des enquêtes thématiques très importantes après le recensement, qui refléteront positivement les besoins du secteur*".

R. E.

PRÉSIDENTIELLE AU BÉNIN

L'opposition veut une modification des règles de parrainage

Grosse polémique au Bénin depuis que la Commission électorale (Céna) a invalidé les candidatures majeures de l'opposition.

Disqualifiés pour défaut de parrainages, tous accusent le Président Patrice Talon de les avoir privés de parrains pour leur dossier. Joël Aïvo, candidat de la plateforme de l'opposition, ne désarme pas. Il demande au gouvernement de faire sauter en urgence ce verrou. Pour le porte-parole du gouvernement, ce qui arrive est de la faute des opposants.

"*Si la Céna n'a pas retenu son dossier, c'est la faute aux parrainages et la faute à l'auteur des réformes politiques*", affirme Joël Aïvo . Dans une évaluation de son bilan aux allures de pamphlet, il qualifie sa gestion de gouvernance de très "*controversée*". L'opposant fait ses comptes et affirme qu'on va vers la "*troisième élection sans l'opposition*".

Il ne l'accepte pas et suggère : "*Ce que nous leur demandons aujourd'hui, c'est de débarrasser le pays du parrainage par l'adoption d'une loi dérogatoire modifiant le Code électoral et permettant de reporter l'application du parrainage après le renouvellement du Parlement et des conseils communaux et municipaux à l'issue d'élections libres et pluralistes*."

Alain Orounla, porte-parole du gouvernement répond au constitutionnaliste et en même temps aux démocrates. Il défend son chef : "*Ils n'ont pas voulu les avoir, c'est donc inutile d'entretenir une polémique oiseuse. Patrice Talon ne recherche qu'une compétition ouverte, bilan contre bilan. Seuls ceux qui ne veulent pas aller aux élections, parce qu'ils savent qu'ils n'ont pas de projet convaincant à proposer, peuvent venir crier à l'exclusion au verrouillage*."

La requête de Joël Aïvo reste sans réponse pour l'instant. Mercredi 17 février, la Cour constitutionnelle statuait sur les recours formulés par les autres candidats recalés.

NIGERIA

Violences ethniques à Ibadan

Dans la ville d'Ibadan, au sud-ouest du Nigeria, un marché a été totalement ravagé après plusieurs jours d'affrontement meurtriers entre habitants de l'ethnie yoruba et de l'ethnie haoussa. Selon le gouvernement, plusieurs personnes ont perdu la vie, mais il n'y a pas encore de bilan précis. Le Président Muhammadu Buhari a réagi et appelé à l'apaisement à Ibadan, où les communautés vivaient jusque-là en harmonie.

Sur les ruines du marché de Shasha, en périphérie de la ville d'Ibadan, tomates et des oignons se décomposent entre les piles de débris et les bouts de métal calcinés. Depuis vendredi et durant tout le week-end, des membres de l'ethnie haoussa armés de couteaux et d'armes à feu ont semé le chaos et la destruction dans le quartier. C'est une querelle entre un ouvrier haoussa et un commerçant yoruba qui a dégénéré et mis le feu aux poudres selon des témoins, qui évoquent aussi une concurrence commerciale entre les deux groupes. À l'entrée du marché de Shasha, la résidence du Sarkin Sasa, un chef traditionnel haoussa, s'est transformé en refuge ces derniers jours. Plusieurs milliers de personnes ont trouvé refuge ici, surtout des femmes. Le gouverneur est venu ici dimanche et il a donné l'ordre aux militaires d'escorter ces gens, qui sont partis loin d'ici. Certains affirment que des "*voyous venus d'autres quartiers ont participé aux pillages des derniers jours qui ont mis à mal une entente de plusieurs décennies*", entre Yorubas du sud du Nigeria et Haoussas, venus du Nord.

IRAN

Téhéran envoie depuis l'Irak un message fort à Biden

C'est un nom obscur, inconnu au bataillon jusque-là. Le groupe Awliyaa al-Dam a revendiqué la salve de quatorze roquettes lancée lundi soir contre une base aérienne américaine à Erbil, près de l'aéroport de la ville, dans la zone du Kurdistan irakien, tuant un entrepreneur civil étranger et blessant neuf personnes, dont des Américains. Il s'agit, en un an, de la pire action menée contre la coalition militaire internationale par les États-Unis et du premier véritable test pour Joe Biden en matière de politique étrangère. Ce regain de tensions intervient alors que la nouvelle administration en poste à Washington est décidée à trouver le moyen de rejoindre l'accord sur le nucléaire conclu en 2015 entre les membres du Conseil de sécurité des Nations unies, l'Allemagne et l'UE d'un côté, et l'Iran de l'autre. L'ancien Président américain Donald Trump s'en était retiré de manière unilatérale en 2018, entraînant la mise en œuvre d'une politique dite de la "*pression maximale*" contre l'Iran aux conséquences désastreuses pour son économie. "*L'occupation américaine ne sera en sécurité sur aucun pouce du territoire, même au Kurdistan, où nous promettons de mener d'autres opérations qualitatives*", a affirmé Awliyaa al-Dam qui semble faire partie d'une douzaine de nouvelles factions qui se sont développées au cours de l'année précédente et qui ont revendiqué plusieurs attaques contre les intérêts américains en Irak.

Agences

ÉTATS-UNIS

Trump déclare la guerre au républicain Mitch McConnell

La rupture est consommée. Dans une longue déclaration au vitriol, Donald Trump a attaqué le chef des républicains au Sénat Mitch McConnell, mardi. L'ex-Président assure que les républicains "*ne gagneront plus jamais s'ils restent avec le sénateur du Kentucky, un politicien aigri et maussade*". Cette sortie fait suite aux déclarations de Mitch McConnell lors du procès de Donald Trump. Le stratège républicain a, au final, voté l'acquittement pour des raisons techniques tout en affirmant que l'ancien locataire de la Maison Blanche était, dans les faits, "*responsable*" de l'assaut du Capitole.

L'ex-Président américain assure que Mitch McConnell l'a "*supplié*" de lui apporter son soutien pour sa campagne de réélection dans le Kentucky et juge qu'il n'a "*aucune crédibilité sur la Chine à cause des investissements chinois de sa famille*" via sa femme Elaine Chao.

Donald Trump menace également McConnell, ainsi que tous les républicains modérés qui ont pris leurs distances avec lui depuis sa défaite à la présidentielle. "*Quand et où cela sera nécessaire, je soutiendrai [aux primaires] des rivaux qui adoptent nos politiques Make America Great Again et America First*", promet Donald Trump.

C'est la plus longue déclaration de Donald Trump depuis qu'il a quitté la Maison Blanche le 20 janvier.

Privé de ses comptes Twitter et Facebook, Donald Trump a communiqué via son comité d'action politique *Save America*.

Agences

FOOTBALL, 14e JOURNÉE DU CHAMPIONNAT DE LIGUE 1

Déplacement périlleux de Médéa

L'Olympique Médéa, actuel leader du championnat de Ligue 1 de football, effectuera un déplacement périlleux à Dar el-Beïda pour y affronter le Paradou AC, alors qu'en bas du tableau, de belles affiches sont attendues entre mal-classés, à l'occasion de la 14e journée prévue vendredi et samedi.

PAR MOURAD SALHI

Auteur jusque-là d'un parcours presque parfait et surprenant, l'Olympique Médéa, qui a rejoint l'Entente de Sétif en tête du classement, après sa victoire à domicile face au NA Hussein Dey (2-1), tentera d'enchaîner un 11e match de rang sans défaite. Les joueurs de l'entraîneur Chérif Hadjar devront, toutefois, faire attention à une équipe du Paradou AC qui n'a pas encore perdu de match à domicile. Un succès de la formation de Médéa lui permettra de prendre seule les commandes de la Ligue 1, puisque l'ES Sétif ne jouera pas ce week-end en raison de ses obligations continentales.

Pour sa part, la JS Saoura (3e, 23 pts), se rendra à Chlef pour y défier l'ASO Chlef dans un derby de l'Ouest qui s'annonce indécis. La JS Saoura se présentera à Chlef sans les services de son entraîneur, Meziane Ighil, qui a décidé de jeter l'éponge malgré les résultats positifs. La JS Saoura, qui reste sur 2 victoires de suite, se présentera sur la pelouse du stade Boumezreg avec l'intention de réaliser la passe de trois. Le club bécharois, qui n'a perdu que 3 matchs depuis l'entame de la saison, n'aura pas la tâche facile contre une équipe chélifienne en quête de points pour quitter la zone de turbulences.

L'USM Alger (9e, 18 pts), sèchement battue le week-end dernier à domicile par l'AS Aïn-M'lila (0-1), est appelée à redresser la barre lors de son déplacement à Biskra pour y affronter l'US Biskra, chez qui rien ne va plus malgré l'arrivée du technicien Azzedine Aït Djoudi.

Les Rouge et Noir sont déterminés à rectifier le tir et à se positionner provisoirement au pied du podium, avec 1 match en moins à disputer face au MC Alger. L'entraîneur Thierry Froger est appelé à trouver la bonne formule qui permettra à son équipe de renouer avec la victoire.

Le stade El-Khroub de Constantine abritera une belle affiche entre le CS Constantine et le MC Oran. Les Sanafir, qui restent sur 2 victoires de suite, ne jurent que par une 3e qui va leur permettre de quitter la zone dangereuse. En face, le Mouloudia d'Oran, qui aspire à poursuivre sa progression vers le haut, ne veut plus céder le moindre point sur ses bases.

En bas du tableau, deux rencontres seront à suivre : WA Tlemcen-CA Bordj Bou Arréridj et NA Hussein Dey-USM Bel Abbès. Le CA Bordj Bou-Arreridj, seule équipe jusque-là sans la moindre victoire depuis le début de la saison, n'a plus droit à l'erreur si elle ne veut pas compromettre son avenir parmi l'élite. Avec 4 points seulement dans son escarcelle, soit après 4 matchs nuls et 9 défaites, cette formation effectuera un déplacement périlleux chez le Widad qui reste sur une lourde défaite à domicile face au Paradou AC (1-4). De son côté, le NA Hussein Dey aura une belle opportunité à domicile pour renouer avec la victoire à l'occasion de la venue de l'USM Bel-Abbès, qui n'arrive plus à prendre son envol. Cette belle explication entre mal-classés s'annonce ouverte à tous les pronostics, avec un léger avantage pour l'équipe locale.

Cette 13e journée est tronquée de quatre rencontres : JSM Skikda-MC Alger, NC Magra-CR Belouizdad, ES Sétif-AS Aïn M'lila, JS Kabylie-RC Relizane, reportées en raison de l'engagement des quatre clubs dans les compétitions africaines interclubs, dont les matchs se joueront au début de la semaine.

M. S.

Programme des matchs

Vendredi

NA Hussein Dey-USM Bel Abbès
US Biskra-USM Alger
CS Constantine-MC Oran

Samedi

Paradou AC-O Médéa
WA Tlemcen-CA Bordj Bou Arréridj
ASO Chlef-JS Saoura

CHAMPIONNATS ARABES

Bounedjah 2e meilleur footballeur

L'attaquant international algérien d'Al Sadd du Qatar, Baghdad Bounedjah, a pris la deuxième place du classement du meilleur footballeur arabe évoluant dans les championnats arabes de l'année 2020, selon les résultats du référendum annuel organisé par l'Union arabe de la presse sportive (UAPS), dévoilés mardi.

La première place est revenue au Tunisien d'Al Ahly d'Égypte, Ali Maâloul, alors que le Syrien Omar Al Souma (Al Ahly Djeddah) a terminé à la 3e place du podium.Un autre Algérien, Ryad Mahrez (Manchester City) s'est distingué lors de ce référendum annuel, en s'adjugeant également la deuxième place du classement du meilleur joueur arabe exerçant dans les championnats étrangers, devancé par l'Égyptien Mohamed-Salah (Liverpool). Le Marocain Achraf Hakimi (Inter Milan) complète le podium. De son côté, le milieu de terrain algérien de l'AS Milan Ismaël Bennacer, auteur d'une bonne entame de saison, s'est classé à la 5e position.

D'autre part, le club d'Al Ahly d'Egypte a remporté le titre de meilleur club arabe de l'année, lors de ce référendum auquel ont pris part 177 journalistes représentant 18 pays arabes, dont l'Algérie.

Bensebaïni : "J'aime le championnat anglais mais je suis un joueur de Gladbach"

Dans un long entretien accordé à *BBC Afrique*, l'international algérien Ramy Bensebaïni a abordé plusieurs points, notamment ses rêves pour le futur.

En ce qui concerne ses désirs d'évolution, Rami Bensebaïni a ainsi fait part de son penchant pour le football anglais : "*La Premier League m'a toujours attiré. Tout le monde sait que je suis fan de Manchester United mais je suis à Gladbach. Je me sens bien et si un jour j'ai l'opportunité d'aller en avant ou de changer de climat, j'y penserai, mais pour l'instant je suis très bien ici.*"

ARABIE SAOUDITE

M'Bolhi de retour à l'entraînement

Le portier international de la formation saoudienne d'Al-Ettifaq, Raïs M'Bolhi, a repris les entraînements avant-hier avec son équipe après une longue absence pour blessure. M'Bolhi, qui s'est blessé au genou en début d'année, est allé à Dubaï pour poursuivre son programme de soins et faire de la rééducation avant de revenir en Arabie saoudite et prendre part pour la première fois avant-hier à l'entraînement de son équipe mais en solo. Il devrait réintégrer le groupe dans quelques jours. Ce retour du portier de 34 ans est une très bonne nouvelle pour l'équipe nationale et son sélectionneur Djamel Belmadi qui va s'apprêter à disputer deux matchs officiels le mois prochain face à la Zambie et au Botswana pour le compte des 5e et 6e journées des éliminatoires de la Can-2022.

OUNAS :

"Mon futur ? Je pense à Crotone en ce moment"

L'ailier algérien Adam Ounas a répondu sur *Skysports Italia* sur la rencontre et son avenir avec son club qui occupe la dernière place au classement. "*Nous avons bien commencé. Ils ont marqué et nous avons répondu immédiatement. Dommage pour le résultat. Nous devons travailler plus dur pour avancer et réussir le maintien en fin de saison. Nous y croyons, le classement est très serré*", a débuté l'Algérien avant d'enchaîner : "*Essayons de marquer le plus de points possibles et ensuite on verra. J'aime cette position sur le terrain (attaquant). Dans tous les cas, je ferai de mon mieux pour aider l'équipe.*"

L'ancien de Naples a terminé son intervention en répondant : "*Je suis là pour aider l'équipe et j'espère continuer comme ça. Mon futur ? Je ne sais pas, pour l'instant je ne pense qu'à Crotone.*"

PAYS-BAS

Touba et Zerrouki dans l'équipe-type de la semaine

Titulaires tous les deux lors de la journée précédente de l'Eredevisie, les Algériens Ahmed Touba et Ramiz Zerrouki ont marqué leur présence dans l'équipe-type de la semaine en Championnat. Le défenseur algérien Ahmed Touba, qui pourrait faire sa première avec l'Algérie au mois de mars, a réussi à donner trois points précieux pour son équipe après avoir marqué le but de la victoire à la dernière minute du temps réglementaire sur une superbe frappe lointaine.

Pour sa part, le milieu de terrain récupérateur Ramiz Zerrouki a, lui, fait un grand match avec Twente face à Vitesse (l'équipe de Darfalou) sur le terrain de ce dernier. Le jeune milieu défensif issu de l'académie de l'Ajax a été derrière les bons coups et il a réussi à être utile pour ses coéquipiers.

SCORPION L'UNION FAIT LA FORCE

21h00 W9

Les membres de Scorpion partent en mission sur un site militaire qui abrite un missile nucléaire. L'Armée de l'air a fait appel à leurs services pour réviser l'engin vieillissant, une opération indispensable pour assurer sans danger son démantèlement imminent. Contrariée, Happy laisse involontairement échapper une clé à cliquets qui tombe au fond du silo et perce le réservoir de propergol du missile.

BALANCE TON POST !

21h00 C8

Cyril Hanouna présente cette émission qui revient sur les thèmes au cœur des conversations en ce moment. A ses côtés, différentes personnalités aux opinions parfois opposées sont invitées à débattre des tendances du moment, des sujets qui font jaser, rire ou s'émouvoir dans l'Hexagone ou ailleurs.

ENVOYÉ SPÉCIAL

21h00 2

Proximité, rencontres, immersion.Elise Lucet présente "Envoyé spécial", au contact de celles et ceux qui participent aux reportages.
Des reportages à l'étranger, des enquêtes sur des phénomènes de société, des portraits et des carnets de route, restez au courant de l'actualité grâce aux enquêtes exclusives et découvrez des sujets poignants.

ADOPTE UN VEUF

21h00 3

Depuis la mort de son épouse, Hubert n'a plus goût à rien et passe le plus clair des ses journées à dormir. Un jour, la vendeuse de sa boulangerie lui conseille, pour sortir de sa déprime et de sa solitude, de prendre des colocataires. Arrive alors Manuela, une boule d'énergie positive, bientôt suivie par Marion, une infirmière un peu coincée, et Paul-Gérard, un avocat en instance de divorce, intolérant au gluten.

LA SELECTION DU MIDI LIBRE

EN THÉRAPIE

21h00 arte

Ariane arrive en retard à cause d'une histoire de chat et d'Uber, excuse que Philippe Dayan met en doute : s'agit-il de masquer son ressentiment pour avoir été éconduite, lors de la dernière séance ? En sortant de leur rendez-vous, Ariane fait une rencontre à laquelle elle ne s'attendait pas.

PLANÈTE TERRE

21h00 4

La Terre n'a jamais été si fragile qu'aujourd'hui. Les îles comptent parmi les écosystèmes emblématiques de la planète. Les plus reculées offrent un sanctuaire aux créatures étranges et rares. Les forêts tropicales constituent l'un des habitats les plus riches de la planète, un monde mystérieux où les animaux font face à une compétition impitoyable.

INSAISISSABLES

21h00 M6

Il y a un an, les quatre Cavaliers avaient gagné l'admiration du public avec un spectacle grandiose au cours duquel ils avaient volé les riches pour redonner aux pauvres. Poursuivis par le FBI, les magiciens, rejoints par une nouvelle complice du nom de Lula, après le départ de Henley, se cachent pour échapper à la police.

SECTION DE RECHERCHES RÉALITÉS VIRTUELLES

21h00 TF1

La Section de recherches enquête sur le meurtre de Thomas Lemoine, un homme devenu célèbre après avoir sauvé une jeune femme d'un incendie meurtrier. Mais lorsque Bernier et son équipe découvrent qu'il s'agissait de sa fiancée et qu'il était sur le point de l'épouser, les gendarmes peinent à croire au conte de fées...

MIDI Libre
Quotidien national d'information

Web : www.lemidi-dz.com

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : direction@lemidi-dz.com

La rédaction
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard :
021.18.22.67
Rédaction : Tél-Fax :
023.18.22.67
Publicité : Tél-Fax :
023.18.22.67
publicite@lemidi-dz.com
Pour vos publicités
s'adresser à l'ANEP
01, avenue Pasteur, Alger

Impression :
Centre : SIA **Diffusion :** Midi Libre

EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16

Adresse : 12 rue Fouzia-Moulahe Rostomia Clairval Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

MIDI Libre
Quotidien national d'information
N° 4198 | Jeudi 18 février 2021

Horaires des prières pour Alger et ses environs

Fadjr	06:07
Dohr	13:02
Asr	16:05
Maghreb	18:33
Icha	19:52

AGRESSION "BRUTALE" DE LA MILITANTE SAHRAOUIE SULTANA KHAYA

DÉMOCRATIE NOW DÉNONCE UNE "RÉPRESSION BARBARE"

L'ONG américaine *Democracy Now* est revenue sur l'agression "*brutale*" de la militante sahraouie Sultana Khaya le week-end dernier par des agents de la police marocaine à son domicile dans la ville de Boujdour occupée, témoignant de la violente campagne de répression marocaine dans les territoires sahraouis occupés.

La militante sahraouie et toute sa famille sont assignées à résidence à Boujdour occupée depuis le 19 novembre dernier, quelques jours après l'agression marocaine contre des civils sahraouis pacifiques dans la zone tampon d'El-Guergueret, en violation du cessez-le-feu de 1991.

"*Le 13 février, Sultana brandissait un grand drapeau depuis son toit lorsque le commissaire de police de Boujdour a lancé une pierre et l'a frappée à la tête. Les vidéos et photographies de l'agression et des blessures à la tête de Khaya sont devenues virales*", a précisé Democracy Now, dans son émission télévisée de lundi.

La même source a ajouté qu'au lendemain de la répression, "*des dizaines de femmes sahraouies se sont approchées du domicile familial en signe de solidarité mais ont été battues par la police. Alors que Sultana protestait contre son assignation à résidence, le même policier l'a frappée à la nuque avec une matraque et elle s'est de nouveau évanouie*".

La famille de Khaya s'inquiète de ses blessures mais affirme que les hôpitaux "*gérés par le Maroc ne sont pas des endroits sûrs pour les militants sahraouis et la police n'a pas autorisé la famille à convoquer un médecin à la maison*".

US Western Sahara Foundation demande à Biden de "réexaminer" la position des États-Unis

La présidente de US Western Sahara Foundation, Suzanne Scholte, a dans une lettre envoyée mercredi à la Maison Blanche, demandé au président Joe Biden de "*réexaminer*" la position des États-Unis vis-à-vis du Sahara occidental et de "*revenir*" sur la décision de son prédécesseur Donald Trump de reconnaître la prétendue souveraineté du Maroc sur le territoire occupé.

"*Nous vous écrivons pour vous demander de revenir sur la décision de l'ex-Président Donald Trump relative à la prétendue reconnaissance par les États-Unis de la souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental et de réexaminer la position des États-Unis en ce qui concerne le conflit dans ce territoire*" occupé par le Maroc depuis 1975, écrit Mme Scholte dans sa lettre envoyée au nom de la Campagne pour "*Mettre fin à l'occupation marocaine du Sahara occidental*".

Pour la présidente de la Fondation américaine pour le Sahara occidental (US-Western Sahara Foundation), la décision unilatérale de Trump, en échange de la "*normalisation*" entre le régime marocain et l'entité sioniste "*ignore tous les principes du droit international qui ont formé la pierre angulaire de la politique américaine depuis la création du pays*",

Cette démarche, ajoute la lauréate du prix de la paix de Séoul, est "*désastreuse d'un point de vue politique et intervient à un moment où nous devons réparer, et non affaiblir davantage, les relations entre les États-Unis et leurs alliés*". Et de réaffirmer dans ce contexte, que la position du Maroc à l'égard du Sahara occidental "*viole clairement le droit international*".

Mme Scholte, également présidente de Defense Forum Foundation, rappelle *en outre que "tout au long de l'occupation du territoire par le Maroc, il y a eu des violations généralisées des droits de l'Homme des Sahraouis*", citant entre autres la "*torture, les disparitions, les arrestations arbitraires, les traitements inhumains dans les prisons, les procès inéquitables et les meurtres*", tous "*rapportés par des organisations telles que Human Rights Watch (HRW), Amnesty International, l'ONG américaine Robert F. Kennedy pour la justice et les droits de l`Homme (RFKCenter) et le HCR*"

"*Pourquoi les États-Unis ont-ils continué à soutenir un pays qui a ouvertement transgressé les normes du droit international, commis de nombreuses violations des droits de l'Homme, n'a pas tenu ses promesses vis-à-vis des Nations unies et des Sahraouis d'organiser un référendum d'autodétermination…?*", s'interroge la présidente de US Western Sahara Foundation.

Les États-Unis ont "p*eu à gagner et beaucoup à perdre en reconnaissant la souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental. Cela ne sert pas non plus l'intérêt politique des États-Unis de continuer à soutenir la position du* Maroc à l'Onu", souligne également Mme Shcolte.

Dans sa lettre, la présidente de l'ONG américaine estime, par ailleurs, que la décision de Trump "*peut être considérée comme une approbation silencieuse des colonies de peuplement israéliennes sur des terres qui devraient être accordées aux Palestiniens*".

A cet effet, elle appelle le nouveau Président Biden à "*réfléchir à l'impact du rôle des États-Unis dans le conflit du Sahara occidental sur la crédibilité et l'image des États-Unis dans les pays du Tiers-Monde, sans parler de nos alliés en Europe*".

L'APLS poursuit ses attaques contre les forces d'occupation marocaine

Les unités de l'Armée populaire de libération sahraouis (APLS) ont poursuivi leurs attaques contre les retranchements de l'armée de l'occupation marocaine au niveau du mur de sable pour le 97e jour consécutif, a indiqué avant-hier un communiqué du ministère sahraoui de la Défense. Selon le communiqué militaire rapporté par l'Agence de presse sahraouie (SPS) "*les unités avancées de l'APLS ont mené, lundi 15 février, des attaques contre les positions de l'armée d'occupation marocaine dans la zone de Agueraret-Achedida relevant du secteur d'El-Fersia*".

Mardi, "*des unités de l'APLS ont ciblé les positions de retranchement des forces de l'occupation dans les zones de Rous-Fedra-Lebir relevant du secteur d'El-Fersia*", ajoute la même source.

Des bombardements destructeurs ont également ciblé, selon la communiqué, des positions de l'armée d'occupation derrière le mur de honte dans la zone de Sebkhet-Tnouchad relevant du secteur de Mehbes et la zone de Agouiret-Ould-Ablal.

Les "*attaques de l'APLS se poursuivent contre les positions de retranchement des forces de l'occupant marocain postées le long du mur de la honte*", a conclu le communiqué.

PHASE DE POULES DE LA LIGUE DES CHAMPIONS D'AFRIQUE

CRB - Mamelodi Sundowns maintenu pour le 23 février

Le match CR Belouizdad - Mamelodi Sundowns, comptant pour la 2e journée du groupe B de la phase de poules de la Ligue des champions d'Afrique, est maintenu pour le mardi 23 février au stade du 5-Juillet à 14h, a annoncé le club pensionnaire de la Ligue 1 mercredi .

"*La direction du club a été destinataire d'une correspondance de la Fédération algérienne (Faf), l'informant que le match est maintenu à sa date initiale. L'instance fédérale a demandé au CRB de renforcer les mesures pour l'application stricte du protocole sanitaire*", a indiqué le Chabab dans un communiqué publié sur sa page officielle *Facebook*.

Le professeur Mohamed Bekkat Berkani, membre de la Commission nationale de veille et de suivi de l'évolution de la pandémie de Covid-19, a appelé lundi à la délocalisation du match en raison des risques de contamination au variant sud-africain.

Dans la correspondance adressée par la Faf au CRB, publiée sur la page officielle *Facebook*, l'instance fédérale a demandé au club algérois de "*renforcer d'une façon draconienne les conditions sanitaires afin de préserver la santé des participants à cette rencontres*", en raison du variant qui s'est répandu en Afrique du Sud.

Ce variant du Covid-19 a été découvert pour la première fois en octobre dernier en Afrique du Sud. Le virus, très contagieux, s'est répandu à travers le pays depuis plusieurs semaines, entraînant de nombreux décès dans les quartiers pauvres où les habitants n'ont pas la possibilité de respecter les gestes barrières.

Lors de la première journée, disputée samedi, le CRB est allé tenir en échec à Lubumbashi les Congolais du TP Mazembe (0-0), alors que Mamelodi Sundowns s'est imposé à domicile face aux Soudanais d'Al-Hilal (2-0).

Pour rappel, le match entre le WA Casablanca et les Kaizer Chiefs, qui devait se dérouler samedi dernier dans le cadre de la 1re journée du Groupe C de la Ligue des champions, a été délocalisé et se jouera, probablement le dimanche 28 février, au stade Al Salam du Caire, en raison du refus des autorités marocaines d'autoriser l'entrée au pays au club sud-africain.